

Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2023-27

Mars 2023



Consultez la version numérique de ce plan de mise en oeuvre, qui propose un contenu plus interactif et multimédia.

nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Déclaration de reconnaissance du territoire

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) reconnaît que, depuis notre création, nous avons travaillé au sein de plusieurs territoires autochtones. Nous sommes reconnaissants envers les collectivités autochtones et municipales qui ont travaillé avec nous au cours des 20 dernières années.

Nous reconnaissons également qu'actuellement, nous travaillons dans le nord-ouest de l'Ontario, au sein du territoire traditionnel de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake, avec la collectivité de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace.

Dans le sud de l'Ontario, nous travaillons au sein du territoire traditionnel de la Nation ojibwée de Saugeen (NOS), avec ses deux collectivités – les Chippewas de la Première Nation non cédée de Nawash et les Chippewas de la Première Nation de Saugeen – ainsi qu'avec la municipalité de South Bruce.

Nous reconnaissons en outre que, tant dans le nord-ouest que dans le sud, nous avons le privilège de travailler avec d'autres Premières Nations et organisations autochtones, avec des collectivités métisses et la Nation métisse de l'Ontario, de même qu'avec plusieurs collectivités municipales qui ont toutes manifesté leur intérêt à en apprendre davantage sur notre travail.

Dans le cadre de notre engagement envers la réconciliation, nous reconnaissons les injustices historiques et actuelles subies par beaucoup trop de collectivités autochtones. Nous nous engageons à faire tout ce que nous pouvons pour favoriser le bien-être des collectivités avec lesquelles nous travaillons.

Table des matières

Bienvenue	2
Vision, mission et valeurs	3
Engagement envers la transparence	4
Présentation de la SGDN	6
Calendrier de planification	8
Sélection d'un site	10
Principaux éléments du dépôt	12
Centre d'expertise	14
Réconciliation et savoir autochtone	16
Coût et financement	22
Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements	24
Priorités de planification	26
Élaboration d'une Stratégie intégrée canadienne pour les déchets radioactifs	44
Assurer la gouvernance et la reddition de comptes	45
Glossaire	48
Ce qu'on nous a dit	50
Faites-nous part de vos réflexions	56

Bienvenue

Voici le document *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2023-27*.

Il s'agit du plan stratégique quinquennal de la SGDN pour orienter notre mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme sûr du combustible nucléaire irradié.

Vision, mission et valeurs

Vision

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège les gens et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Mission

L'objectif de la SGDN est d'élaborer et de mettre en oeuvre, de concert avec le public canadien, une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

Valeurs

<p>SÛRETÉ</p> <p>Nous accordons la plus haute des priorités à tous les aspects de la protection du public et de nos employés – que ce soit sur le plan de la sûreté de l'environnement, classique, nucléaire et radiologique – dans tout ce que nous faisons.</p>	<p>INTÉGRITÉ</p> <p>Nous agissons de manière franche, honnête et respectueuse.</p>	<p>EXCELLENCE</p> <p>Nous nous appuyons sur les connaissances, la compréhension et la pensée innovante de la plus haute qualité et cherchons continuellement à nous améliorer dans tout ce que nous faisons, dans une poursuite constante de l'excellence.</p>
<p>COLLABORATION</p> <p>Nous favorisons une participation inclusive et nous tenons compte de l'avis de tous, dans un esprit de confiance mutuelle, de dialogue constructif et de véritable partenariat.</p>	<p>RESPONSABILITÉ</p> <p>Nous assumons la responsabilité de nos actions, y compris en ce qui a trait à la gestion avisée, prudente et efficiente des ressources.</p>	<p>TRANSPARENCE</p> <p>Nous communiquons de manière ouverte et responsable les informations qui permettent de saisir notre approche, nos processus et nos décisions.</p>

Engagement envers la transparence

L'engagement de faire preuve de transparence fait partie intégrante de notre culture à la SGDN. Il s'inscrit dans tout ce que nous faisons.

Ce plan de mise en oeuvre annuel est l'un des moyens que nous prenons pour respecter cet engagement. Ce plan est un document vivant qui évolue et se développe au fil du temps. Chaque année, nous révisons notre plan en tenant compte de la progression de nos travaux, de ce que nous ont dit les collectivités et le public, des avancées scientifiques et technologiques, de l'éclairage fourni par le savoir autochtone, de l'évolution des valeurs sociétales et des changements apportés aux politiques publiques.

Nous sommes résilients et vigilants. Nous anticipons les hauts et les bas qui peuvent accompagner la mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme sûr du combustible nucléaire irradié, dont l'objectif est de protéger les gens et l'environnement. Le plan canadien a été conçu pour s'adapter aux éventualités. Et en 2022, c'est ce que nous avons fait.

Cette année encore, nous nous sommes inspirés de nos employés et des collectivités avec lesquelles nous travaillons. Notre travail collaboratif s'est effectué virtuellement et en personne. Nous avons mené de nombreuses activités en ligne, depuis les ateliers environnementaux et les séances de concertation sur le transport organisés dans les régions hôtes potentielles, jusqu'aux réunions d'échange de connaissances tenues avec nos homologues étrangers. Les leçons que nous avons tirées nous aideront à orienter notre plan de mise en oeuvre si nous devons un jour être confrontés à des défis semblables.

En 2022, les mesures de confinement provinciales associées à la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir des répercussions sur nos contacts en personne avec les collectivités avec lesquelles nous collaborons. Mais nous savions dès le départ qu'il nous faudrait être prêts à nous adapter aux circonstances, même si nous avons constamment le long terme à l'oeil. Lorsque nous avons comparé l'avancement de notre programme aux objectifs fixés dans la version de l'année dernière du plan annuel de mise en oeuvre, il nous est apparu clairement que nous devions ajuster le moment prévu de la sélection d'un site optimal pour le dépôt géologique en profondeur. Comme nous l'avons annoncé en août 2022, nous prévoyons maintenant que nous serons en mesure de choisir le site optimal d'ici l'automne 2024. Ce nouvel échéancier ne devrait pas avoir d'incidence sur le calendrier à long terme fixé pour la construction ou pour le début de l'exploitation au début des années 2040.

Les efforts déployés dans les collectivités des régions hôtes potentielles pour garantir que le plan canadien respecte le caractère unique du futur site du dépôt se poursuivent. Comme nous l'avons toujours affirmé, le projet ne sera mis en oeuvre que dans une région où les hôtes sont informés et consentants, où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre.

En 2022, nous avons publié, de concert avec les collectivités des régions hôtes potentielles, les constats d'une série d'[études sur les collectivités](#). Ces constats portent sur un large éventail de sujets, dont la croissance de l'emploi et de la main-d'oeuvre, les possibilités d'affaires pour les entreprises, l'amélioration des infrastructures ainsi que la construction d'un Centre d'expertise, lequel attirera des universitaires de calibre international de partout dans le monde.

Nous avons également publié des rapports [Confiance dans la sûreté](#) pour chaque site potentiel, dont les constats s'appuient sur plusieurs années de recherche et de travail sur le terrain. Ces rapports résument les raisons pour lesquelles nous sommes convaincus qu'un dépôt géologique en profondeur pourra être construit et exploité en toute sûreté dans l'une ou l'autre des régions hôtes potentielles.

La SGDN a réalisé avec succès une [démonstration à pleine échelle](#) du système de barrières ouvragées qui servira à confiner et à isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié canadien dans le dépôt géologique en profondeur. Nous avons également publié une [version révisée de notre cadre de planification du transport et notre Plan de transport préliminaire](#), qui ont pour but de faire avancer les discussions et de fournir plus d'informations sur la façon dont nous planifions de transporter en toute sûreté le combustible nucléaire irradié.

Nos progrès sont palpables à la SGDN et se poursuivront sans aucun doute au cours de la prochaine phase de mise en oeuvre du plan canadien.

Votre point de vue est essentiel à la mise en oeuvre du plan canadien. Chaque année, nous demandons aux Canadiens et aux peuples autochtones de fournir des commentaires sur le plan de mise en oeuvre afin de contribuer à éclairer et à orienter nos travaux. Nous vous invitons à nous transmettre vos réflexions d'ici le 9 juin 2023.

Autres moyens de donner votre avis (vous pouvez toujours indiquer que vous souhaitez que votre réponse reste anonyme) :

- Envoyez-nous un courriel à l'adresse learnmore@nwm.ca
- Envoyez-nous une lettre (comportant votre nom et votre adresse postale) à :

Lisa Frizzell
Vice-présidente des communications, SGDN
Sujet : Plan de mise en oeuvre 2023-27
22, avenue St. Clair Est, 4^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Répondez au sondage sur le plan de mise en oeuvre



Présentation de la SGDN

Depuis près de 60 ans, le Canada utilise l'énergie nucléaire comme source d'énergie fiable et à faibles émissions de carbone pour alimenter nos foyers et nos entreprises. Aujourd'hui, alors que la demande mondiale d'énergie augmente et que la nécessité de lutter contre les changements climatiques devient chaque jour plus urgente, l'énergie nucléaire occupe une place de plus en plus grande dans la conversation publique. La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) joue un rôle capital en fermant le cycle du combustible.

Nous avons été chargés de mettre en oeuvre le plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur, d'une manière à protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir.

En 2002, le gouvernement du Canada a ordonné, en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, la création de la SGDN. La SGDN est une organisation sans but lucratif indépendante. Conformément au principe du « pollueur-payeur », nous sommes financés par les propriétaires de déchets au Canada : Ontario Power Generation, Énergie Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée.

À l'heure actuelle, le combustible nucléaire irradié au Canada est entreposé dans des installations de surface autorisées. Bien que cette approche soit sûre, elle n'est que provisoire et il est largement reconnu qu'elle ne constitue pas une approche à long terme adéquate. Les Canadiens et les peuples autochtones nous ont clairement dit qu'il était important que nous agissions dès maintenant pour trouver une approche à long terme afin de ne pas léguer le fardeau de la gestion du combustible nucléaire irradié aux générations futures.

Le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié, qui suit une approche appelée Gestion adaptative progressive (GAP), est l'aboutissement d'un dialogue tenu pendant trois ans avec les Canadiens et les peuples autochtones, y compris des spécialistes et le public. Il est fondé sur les valeurs et les objectifs que ceux-ci avaient considérés comme importants. En 2007, le gouvernement du Canada a choisi la GAP comme plan national de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.

Un jalon important se profile maintenant à l'horizon, puisque nous prévoyons que nous serons en mesure de choisir le site du dépôt en 2024. Pour choisir le site, nous devons nous appuyer sur tout le travail que nous avons accompli au cours des 20 dernières années. Devant un projet d'une telle complexité et d'une telle portée générationnelle, il est essentiel que nous restions concentrés sur nos prochains objectifs, sans toutefois perdre de vue nos objectifs à plus long terme.

Le plan canadien : la Gestion adaptative progressive (GAP)

Méthode technique

- Confinement et isolement centralisés du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur
- Surveillance continue
- Possibilité de récupération
- Étape *facultative* d'entreposage temporaire (non comprise dans le plan de mise en oeuvre actuel)¹

¹ Nous ne prévoyons pas que l'étape facultative d'entreposage temporaire sera requise, puisque le combustible irradié demeurera dans les installations provisoires de stockage jusqu'à ce que le dépôt soit mis en service.

Approche de gestion

- Flexibilité dans l'échéancier et la méthode de mise en oeuvre
- Processus décisionnel progressif et adaptatif
- Adaptation aux progrès de la technologie et de la recherche, au savoir autochtone et aux valeurs sociétales
- Processus de sélection d'un site ouvert, inclusif et équitable pour trouver des hôtes informés et consentants
- Concertation soutenue avec les gens et les collectivités tout au long de la mise en oeuvre

La GAP est à la fois une méthode technique (ce que nous envisageons de construire) et une approche de gestion (comment nous travaillerons avec les gens pour y parvenir). La méthode technique consiste à construire un dépôt géologique en profondeur dans une formation rocheuse appropriée pour confiner et isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié. L'approche de gestion a comme élément central un processus de décision progressif et adaptatif qui est soutenu par la concertation du public et l'apprentissage continu.

Un système de transport sûr et sécuritaire sera mis au point pour acheminer le combustible nucléaire irradié des installations où il est provisoirement entreposé jusqu'au site du dépôt.

Le projet prévoit également l'établissement d'un Centre d'expertise sur le site choisi, ou à proximité de celui-ci. Ce centre soutiendra initialement la mise à l'épreuve et l'évaluation pluriannuelles du site, principalement en ce qui a trait à la sûreté et au bien-être de la collectivité. Il deviendra par la suite un carrefour canadien et international d'échange de connaissances.

Calendrier de planification

Malgré les inconnues persistantes engendrées par la pandémie, nous avons fait de grands pas en 2022. La SGDN a progressé dans nos travaux et nous nous sommes adaptés. Comme pour toutes les organisations et entreprises, plusieurs mesures de confinement provinciales associées à la pandémie ont eu des répercussions sur notre travail. Les mesures de confinement ont fortement diminué les interactions en personne, qui sont si essentielles à notre processus de concertation, en particulier nos interactions avec les collectivités qui explorent actuellement la possibilité d'accueillir le projet. Lors de la révision de notre plan quinquennal de mise en oeuvre, nous avons pris la décision, compte tenu des incidences de la pandémie, d'ajuster le moment de la sélection d'un site. Bien que nous ayons décidé de reporter d'un an la date de la sélection d'un site, nous sommes toujours en bonne voie de pouvoir respecter le calendrier établi de construction et d'exploitation.

Élaboration du plan canadien	2002	La SGDN est créée.
	2005	Conformément à la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , la SGDN réalise une étude de trois ans et produit le rapport <i>Choisir une voie pour l'avenir</i> , qui présente les options pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien. Cette étude a été réalisée avec des personnes intéressées, les meilleurs scientifiques et autres experts, les peuples autochtones et le public canadien.
	2007	Le gouvernement du Canada choisit la Gestion adaptative progressive (GAP) et charge la SGDN d'entreprendre sa mise en oeuvre.
Élaboration du processus de sélection d'un site	2008-09	Des travaux sont menés avec des citoyens pour concevoir un processus de sélection d'un site centralisé optimal pour le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise.
Choix d'un site à l'aide du processus de sélection d'un site	2010	Le processus de sélection d'un site est lancé.
	2010-15	Vingt-deux collectivités manifestent initialement un intérêt pour le projet. En collaboration avec les collectivités intéressées, la SGDN procède à des évaluations de présélection, puis à des études préliminaires de bureau et à des activités de concertation avec les collectivités. Les régions moins susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet ne sont plus considérées.
	2015-24	La SGDN élargit la portée de notre évaluation en amorçant des études sur le terrain. Les régions les moins prometteuses ne sont plus considérées au fur et à mesure de l'avancement du processus de retranchement.
	2022	Le gouvernement du Canada réaffirme qu'un dépôt géologique en profondeur est la meilleure solution pour le combustible nucléaire irradié canadien.
	2024	Un site unique optimal est choisi.
Vers la construction	2025	Des travaux supplémentaires de caractérisation du site sélectionné sont effectués. La SGDN entreprend le processus fédéral d'évaluation d'impact et le processus de décision réglementaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Une version révisée du cadre de planification du transport est publiée (mis à jour tous les trois ans).
	2028	Les études d'évaluation d'impact sont transmises dans le cadre du processus de décision réglementaire.
	2030	L'ouverture officielle du Centre d'expertise a lieu. L'évaluation d'impact est approuvée (estimation). Le permis de préparation du site est accordé (estimation).
	2032	La demande de permis de construire est présentée à la CCSN.
	2033	Le permis de construire est accordé (estimation). La construction débute.
Début de l'exploitation	2040-45	L'exploitation du dépôt géologique en profondeur commence. Le transport du combustible nucléaire irradié vers le dépôt commence.
Surveillance prolongée	Après l'exploitation	Des décennies de surveillance sont lancées.

Sélection d'un site

La SGDN a entrepris un processus pluriannuel axé sur les collectivités qui vise à trouver un site sûr où établir un dépôt géologique en profondeur pour confiner et isoler le combustible nucléaire irradié canadien.



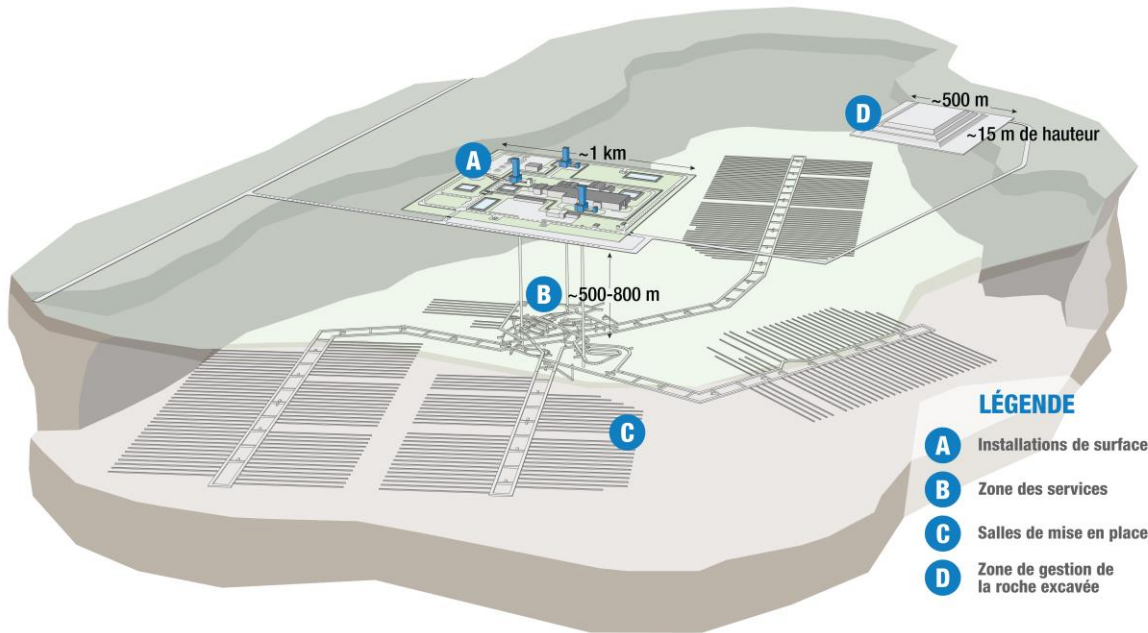
Nous avons lancé le processus de sélection d'un site en 2010. Au cours des deux années suivantes, 22 municipalités et collectivités autochtones ont exprimé l'intérêt à en apprendre davantage sur le projet et d'explorer leur aptitude à l'accueillir. Par le biais d'un programme exhaustif de concertation sociale et d'évaluations techniques visant à évaluer la sûreté de ces sites et du transport du combustible nucléaire irradié jusqu'à eux ainsi que la possibilité de créer des partenariats solidaires et résilients, nous avons progressivement réduit notre champ d'étude à deux sites potentiels. Les deux se trouvent en Ontario : un dans la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake (NOWL)-Ignace, dans le nord-ouest de l'Ontario, et l'autre dans la région de la Nation ojibwée de Saugeen (NOS)-South Bruce, dans le sud de l'Ontario.

En 2022, nous avons réalisé des évaluations techniques plus détaillées de ces deux sites potentiels et nous avons engagé avec les collectivités des discussions approfondies sur la possibilité de créer des partenariats et sur les investissements qui pourraient être faits pour améliorer le bien-être de la collectivité.

Au fur et à mesure que le processus de sélection d'un site avance, nous maintenons un principe fondamental que le projet ne sera mis en oeuvre que dans une région où les hôtes sont informés et consentants, où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre.

[Apprenez-en davantage sur le processus de sélection d'un site.](#)

Principaux éléments du dépôt



Cette illustration montre le plan conceptuel des installations de surface ainsi que de l'aire d'approximativement 1500 acres (600 hectares) qui englobera la zone des services et les salles de mise en place souterraines d'un dépôt géologique en profondeur construit sur le site proposé de roche cristalline.

Ce plan conceptuel continuera à évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet et s'adaptera aux changements technologiques ainsi qu'aux décisions qui seront prises dans le futur en matière de production d'énergie nucléaire, lesquelles pourraient venir modifier le volume ou le type de combustible à gérer.

Par exemple, un secteur actif de recherche au Canada explore actuellement de nouvelles technologies, telles que les petits réacteurs modulaires (PRM), le retraitement du combustible et d'autres types de réacteurs avancés. Ces nouvelles technologies nucléaires pourraient donner lieu à différents types de combustible irradié. Cependant, le consensus international veut que les dépôts géologiques en profondeur constituent également la meilleure pratique de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié provenant des PRM et des déchets de haute activité issus des procédés de retraitement.

La taille envisagée du dépôt est suffisante pour accueillir l'inventaire actuel de combustible irradié de même que les inventaires découlant des projets prévus de prolongation de la durée de vie et de réfection des réacteurs actuellement en service. Les deux sites potentiels offrent également la possibilité d'agrandir le dépôt souterrain pour accueillir des quantités supplémentaires. Pour en savoir plus sur la manière dont la SGDN tiendra compte de la possibilité de devoir gérer le combustible irradié produit par les PRM, veuillez consulter la section [Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements](#).

Le dépôt géologique en profondeur comprend un système à barrières multiples conçu pour confiner et isoler de manière sûre et à très long terme le combustible nucléaire irradié. Construit à plus de 500 mètres sous terre, le dépôt consistera en un réseau de salles de mise en place où sera stocké le combustible nucléaire irradié. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques internationales.

À la surface, le dépôt comprendra des installations où le combustible irradié sera reçu, inspecté, puis emballé dans des conteneurs de conception spéciale enchâssés dans une boîte tampon en argile de bentonite, avant d'être envoyé au puits principal afin d'être mis en place sous terre. La conception des installations de surface du dépôt, notamment l'Usine d'emballage du combustible irradié, est en cours.

L'accès au dépôt souterrain se fera par trois puits, qui seront situés dans une zone unique des services centralisée et sécurisée. Cette zone des services comprendra également une installation de démonstration souterraine où seront effectués les premiers essais de l'équipement de mise en place des futures barrières ouvragées. L'aménagement comprend aussi de multiples tunnels d'accès qui permettront d'aménager les salles de mise en place aux endroits où la roche est la plus propice. Les boîtes tampons renfermant les conteneurs de combustible irradié seront disposées dans des salles de mise en place horizontales et tous les espaces vides seront remblayés avec de la bentonite granulaire sous forme de pastilles ou d'éclats.

En 2022, nous avons réalisé avec succès une démonstration à pleine échelle des barrières ouvragées qui permettront de confiner et d'isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié canadien dans un dépôt géologique en profondeur. Cette importante réussite sur le plan de la sûreté et de l'ingénierie est l'aboutissement de plus de huit ans de préparation, au cours desquels l'équipe de spécialistes techniques et de partenaires d'ingénierie de la SGDN a notamment conçu et fabriqué les équipements et composants prototypes spécialisés nécessaires.

La SGDN a commencé à réaliser des dessins conceptuels de l'aménagement du dépôt sur la base des informations tirées des évaluations géoscientifiques et des premiers forages réalisés dans les régions hôtes potentielles. Nous procéderons aussi à l'évaluation du système de transport propre à chaque site et réaliserons la conception préliminaire du Système de transport du combustible irradié. Nous continuerons ensuite de préciser la conception du dépôt en tenant compte des informations que nous tirerons des études de caractérisation supplémentaires qui seront effectuées sur le site choisi, l'objectif étant de déposer vers 2030 une version révisée de la conception du dépôt en vue de l'obtention du permis de construire. Le site proposé dans la région de la NOWL-Ignace reposerait sur une formation de roche cristalline, alors que le site proposé dans la région de la NOS-South Bruce reposerait sur une formation de roche sédimentaire.

[Apprenez-en davantage sur le projet.](#)

Centre d'expertise

Un Centre d'expertise sera établi à l'emplacement du dépôt ou à proximité de celui-ci une fois que le site hôte aura été choisi. L'emplacement exact sera déterminé en collaboration avec les collectivités hôtes.

Ce centre deviendra un carrefour canadien et international d'échange de connaissances et un lieu où les résidents de la région pourront se renseigner sur le projet en visitant des galeries d'exposition publiques et des modules interactifs. Le centre pourra également servir de carrefour de transmission du savoir, de la culture, de l'histoire et des traditions des peuples autochtones.

La conception et l'utilisation du centre seront définies en collaboration avec les résidents de la région choisie, y compris avec les collectivités des Premières Nations et métisses. En 2022, la SGDN a commencé à travailler avec les collectivités locales dans le but de préciser le concept du centre en tenant compte de leurs exigences et de leurs aspirations. Ce processus de conception et les discussions autour des préférences des collectivités relatives à l'installation se poursuivront dans les deux régions hôtes potentielles au cours des prochaines années afin de soutenir un dialogue continu et les possibilités uniques que pourrait offrir le centre.

Pour les besoins de la SGDN, le centre sera initialement utilisé pour soutenir les travaux de caractérisation du site sur les plans de la sûreté technique, un programme continu d'éducation et de discussion ainsi que le bien-être de la collectivité. Il sera le siège de recherches techniques et sociales ainsi que de programmes de démonstration technologique, auxquels contribueront des scientifiques et d'autres experts de la SGDN et du monde entier appartenant à un large éventail de disciplines. Le Centre d'expertise comprendra une installation d'essais techniques où se poursuivra la mise au point des matériaux et de l'équipement qui seront utilisés dans le dépôt. Cette installation soutiendra aussi par la suite les activités de construction et d'exploitation du dépôt.

Une fois les exigences de la collectivité et de la SGDN précisées, le projet pourra débuter.



Cet exemple montre de quoi pourrait ressembler un Centre d'expertise dans la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake-Ignace.



Cet exemple montre de quoi pourrait ressembler un Centre d'expertise dans la région de la Nation ojibwée de Saugeen-South Bruce.

Réconciliation et savoir autochtone

À la SGDN, nous sommes résolus à comprendre, à respecter et à aligner nos travaux sur le savoir autochtone. Cet engagement se traduit de nombreuses façons, notamment par la supervision assurée par notre équipe des relations avec les Autochtones, par les avis fournis par le Conseil des détenteurs du savoir autochtone de la SGDN, par la représentation autochtone au sein de notre organisation – y compris de notre équipe de direction et de notre Conseil d'administration – par les politiques concrètes qui guident nos travaux et par les échanges réguliers que nous avons avec les collectivités des Premières Nations et métisses. Partout où nous menons nos activités, cet engagement constitue un gage fondamental de réussite et de relations constructives.

Au cours des cinq prochaines années et par la suite, nous continuerons de mettre en oeuvre notre *Politique sur la réconciliation* (2019), de mesurer nos progrès et d'aligner nos travaux sur le savoir autochtone. Mesurés annuellement et déclarés publiquement, ces efforts témoignent de notre engagement de donner suite à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation, qui incite le secteur des entreprises à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones et à sensibiliser leur personnel à l'histoire des peuples autochtones.

En 2022, la SGDN a publié notre premier *Rapport sur la réconciliation* (2021), qui fournit une évaluation des résultats de la *Politique sur la réconciliation* de la SGDN depuis son officialisation en 2019. Les éléments évalués comprennent la formation obligatoire du personnel sur la réconciliation ou les occasions continues d'apprentissage, les occasions informelles de formation, les systèmes de soutien du personnel et les plans de travail axés sur les collectivités.

Réconciliation

La démarche de réconciliation est importante. Grâce à elle, nous pourrions tous et toutes au Canada tirer des leçons des injustices qui ont été commises dans le passé et qui continuent d'être commises, y remédier et créer ensemble un avenir meilleur. La démarche de réconciliation de la SGDN est un engagement ferme. Nous veillons à ce que la réconciliation soit prise en compte dans tous nos travaux et à chaque étape de notre processus.

Notre *Politique sur la réconciliation* a été publiée en 2019 et s'inscrivait dans un ensemble de mesures visant à établir une base solide pour travailler avec les peuples autochtones. Conformément à notre politique, nous travaillons en étroite collaboration avec les collectivités et les organisations des Premières Nations, métisses et municipales à la mise en oeuvre du plan canadien.

À la SGDN, nous reconnaissons la véracité des injustices historiques et les défis que nous devons relever aujourd'hui, et cherchons continuellement des façons de créer ensemble un avenir meilleur. Notre politique exige que nous établissions avec les collectivités des Premières Nations et métisses des rapports basés sur le respect de leurs langues, de leurs coutumes, de leurs cultures et de leurs institutions.

L'équipe des relations avec les autochtones de la SGDN travaille à la publication de notre rapport annuel sur la réconciliation en collaboration avec Reciprocal Consulting, un cabinet autochtone spécialisé dans l'évaluation et le suivi des affaires liées aux Autochtones. Ce rapport compare les progrès réalisés par la SGDN en matière de réconciliation avec la base de référence établie, ce qui nous permet de nous assurer que nous respectons bien les engagements décrits dans notre *Politique sur la réconciliation* (2019). Cette base de référence en matière de réconciliation est utilisée pour évaluer nos efforts de réconciliation ainsi que pour relever nos lacunes et déterminer ce que nous pourrions faire pour progresser sur ce plan en tant qu'organisation. Mesurer nos progrès aide à faire de la réconciliation une valeur fondamentale chez nous, ce qui se manifeste par la façon dont notre organisation agit.

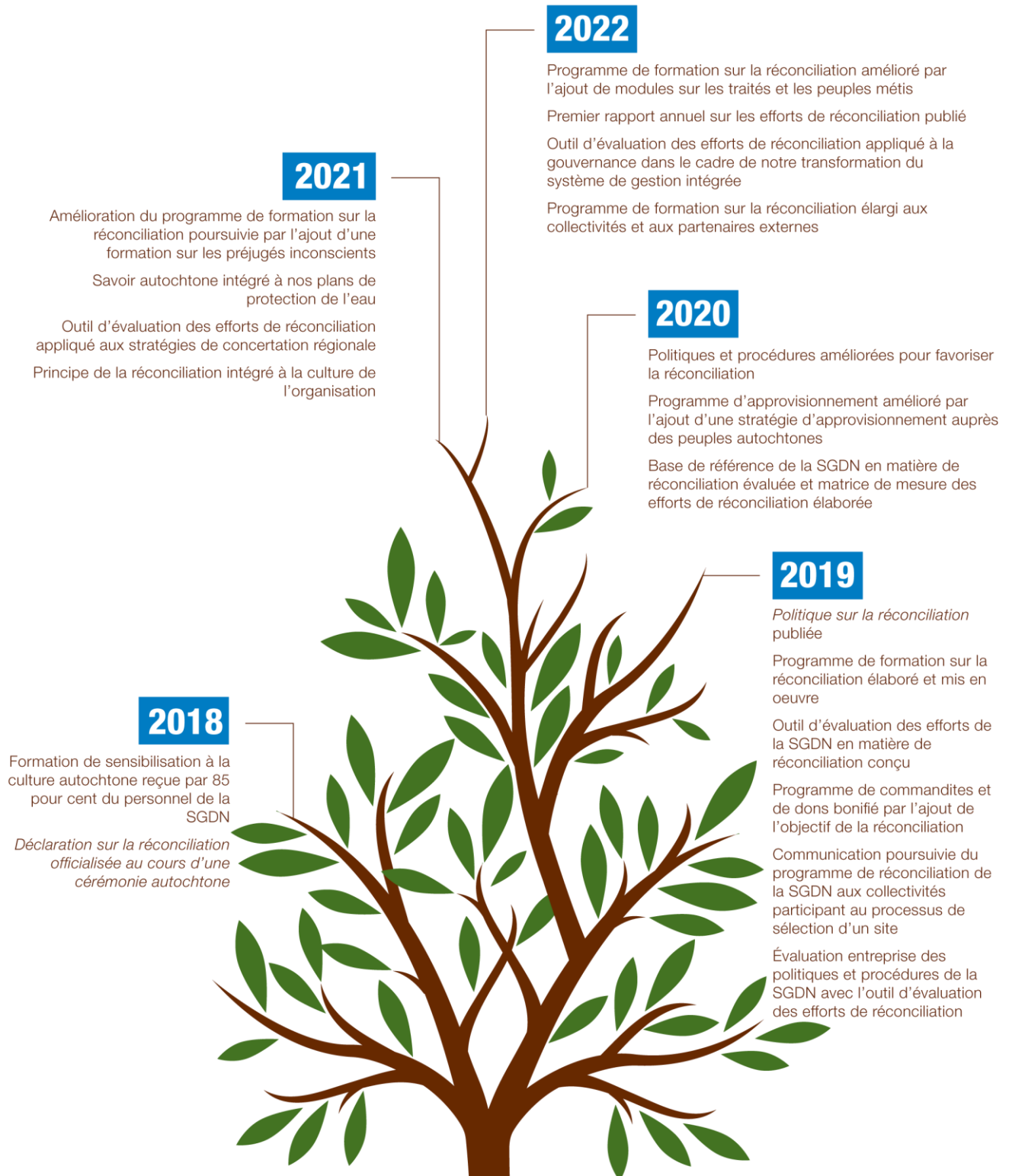
Nous continuons d'examiner nos documents importants à l'aide de notre outil d'évaluation des efforts de réconciliation. Nous avons effectué 18 évaluations des politiques de la SGDN relatives à la réconciliation et nous avons appliqué notre outil d'évaluation à nos stratégies de concertation régionale et à l'ébauche de la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs. Nous avons également appliqué l'outil d'évaluation hors des limites de notre organisation, l'utilisant avec certaines de nos universités partenaires afin de promouvoir cette optique dans le cadre de l'expansion de leurs programmes de recherche liés à nos activités.

La formation de sensibilisation culturelle est l'un des moyens par lesquels la SGDN soutient notre apprentissage. À ce jour, plus de 80 pour cent du personnel de la SGDN a suivi les deux premiers modules de formation sur la réconciliation, qui fournissent un espace propice aux cercles d'apprentissage et à un dialogue dirigé par des Autochtones. La troisième partie de notre programme de formation sur la réconciliation a été mise en oeuvre à l'automne 2021. Notre apprentissage continu sur la réconciliation ne cessant d'évoluer, l'accent fut mis dans cette partie de la formation sur la compréhension historique et contemporaine des traités. En 2022, nous avons lancé un nouveau module de formation axé sur la sensibilisation aux Métis.

Par notre application de la *Politique sur la réconciliation* (2019), nous démontrons notre contribution à cet important mouvement de changement.

SGDN

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RÉCONCILIATION



Savoir autochtone

L'engagement de la SGDN d'aligner nos travaux sur le savoir autochtone et les enseignements importants des détenteurs du savoir autochtone guide tout ce que nous faisons. Ces enseignements portent notamment sur le rôle et la signification des choses spirituelles et des cérémonies, la compréhension des lois naturelles, le respect de notre mère la Terre et la création d'un espace qui donne voix aux Autochtones.

Des ateliers internes de discussion permettent d'explorer la relation sacrée que les détenteurs du savoir autochtone entretiennent avec l'eau, le rôle d'intendance qu'ils ont à son égard et les points communs qui relient cette perspective à celle de la science occidentale. Les participants à ces ateliers incluent des détenteurs du savoir autochtone, des aînés autochtones, des scientifiques, des professionnels de l'industrie et des employés de la SGDN. Ensemble, nous explorons le thème de l'eau, qui constitue une force vitale qui nous nourrit, circule entre nous et en nous, et façonne la terre.

« L'eau est un être unificateur et transformateur autour de qui nous nous rassemblons. L'eau est une formidable enseignante. Elle a une voix et des choses à nous dire. »

– Diane Longboat, aînée autochtone

Il est de notre devoir et de notre responsabilité d'écouter l'eau pour apprendre à la respecter, à la protéger et à en prendre soin en toutes circonstances. C'est pourquoi protéger l'eau, les gens et l'environnement est si important pour nous. C'est un élément central de nos activités et une valeur que nous partageons avec les Canadiens et les peuples autochtones, car nous avons tous un lien personnel avec l'eau.

Il est essentiel pour nous de comprendre l'eau, ses qualités, sa mémoire et les endroits où elle coule pour que nous puissions prendre de bonnes décisions lorsque nous évaluons la géologie et d'autres caractéristiques environnementales des collectivités hôtes potentielles dans le cadre de nos études environnementales et géologiques.

En collaborant avec les détenteurs du savoir autochtone, les aînés, les scientifiques, les professionnels de l'industrie, les responsables de la conservation, les jeunes et d'autres personnes encore, nous continuons à en apprendre davantage sur l'eau et nous pouvons ainsi échanger nos connaissances entre nous et avec d'autres personnes et groupes dans le monde.

Plusieurs collectivités qui participent à notre processus de sélection d'un site nous ont demandé de leur fournir davantage de renseignements sur les façons dont nos travaux permettent de protéger l'eau. Depuis 2017, nous avons eu avec les collectivités de nombreux échanges basés sur notre série de présentations, nommée *Le parcours de l'eau*. Nous nous alignons sur le savoir autochtone dans ces présentations sur l'eau, un sujet d'une importance capitale pour tous. Cette série, élaborée en collaboration avec le Conseil des détenteurs du savoir autochtone, le Cercle des femmes de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et plusieurs groupes communautaires autochtones, nous aide à raconter l'histoire de l'eau et à expliquer comment elle interagit avec les matériaux que nous envisageons d'utiliser dans le système à barrières multiples. La SGDN continuera dans le futur de rechercher des occasions de présenter ces enseignements essentiels.

Au cours des cinq prochaines années, nous demeurerons fidèles à notre engagement, en continuant d'aligner tout ce que nous faisons sur le savoir autochtone, en créant un espace propice à l'apprentissage par les cérémonies et en appliquant les enseignements pertinents au processus décisionnel de la SGDN.

Coût et financement

Les Canadiens et les peuples autochtones s'attendent à ce que les fonds nécessaires à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu. Les mesures que nous avons prises satisfont à cette exigence.

Conformément au principe du « pollueur payeur », le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié est financé par les propriétaires de déchets au Canada : Ontario Power Generation (OPG), Énergie Nouveau-Brunswick (ÉNB), Hydro-Québec (HQ) et Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL). En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, chacune de ces quatre sociétés a été tenue d'établir son propre fonds en fiducie et d'y verser annuellement une contribution pour faire en sorte que l'argent requis pour financer le projet soit disponible au moment voulu.

La contribution de chacune de ces sociétés à son fonds en fiducie est basée sur le nombre de grappes de combustible qu'elle a produites et qu'elle continuera de produire. Les sommes versées couvrent les coûts fixes que la SGDN devra payer, selon les estimations, pour construire, exploiter, surveiller et déclasser un dépôt géologique en profondeur, ainsi que les coûts variables liés à la gestion de chaque grappe de combustible. Ce processus est conçu pour assurer le financement à long terme du plan canadien.

Pour de plus amples informations sur les sommes versées aux fonds en fiducie, veuillez consulter le [Rapport triennal 2020-22 de la SGDN](#). En sus de ces contributions aux fonds en fiducie, les propriétaires de déchets sont également tenus de financer le budget de fonctionnement annuel de la SGDN.

Contributions totales aux fonds en fiducie : Année 2023		
Propriétaire	Soldes des fonds en fiducie (millions \$)	Contributions aux fonds en fiducie (grappes engagées et futures) (millions \$)*
	Décembre 2022	2023
OPG	4404	93
ÉNB	187	6
HQ	174	0
ÉACL	72	0,4
Total	4837	99

* Les versements annuels aux fonds en fiducie doivent se faire au plus tard 30 jours après la présentation du rapport annuel. La date de versement du 27 avril est supposée aux fins d'illustration.

La SGDN a comme responsabilité de déterminer quels coûts devront être assumés, selon toute vraisemblance, pendant la durée du projet et de prévoir les fonds qui seront nécessaires pour couvrir les dépenses imprévues. Nous appliquons un système pour estimer les exigences de financement et pour les communiquer aux propriétaires de déchets afin qu'ils versent les sommes requises aux fonds en fiducie.

De nombreux facteurs influenceront le coût à long terme du plan canadien : le volume de combustible nucléaire irradié à gérer, l'emplacement de l'installation, l'infrastructure environnante, le type de roche du site d'accueil et ses caractéristiques, la conception du dépôt ainsi que le temps pendant lequel le site sera surveillé une fois tout le combustible stocké. Le Canada a jusqu'à maintenant produit approximativement 3,2 millions de grappes de combustible nucléaire irradié et d'autres grappes seront produites chaque année par les réacteurs nucléaires qui continueront de générer de l'électricité. Les décisions futures concernant la production nucléaire au Canada pourraient venir modifier le volume et les types de combustible à gérer.

La SGDN révisé régulièrement l'estimation du coût du cycle de vie du projet et nous avons réalisé une mise à jour complète de cette estimation de coût en 2021. L'estimation sert de base à la planification financière et à l'établissement des sommes qui devront être versées dans les fonds en fiducie au cours des années à venir. À des fins de planification, l'estimation des coûts réalisée en 2021 est basée sur un volume prévu d'environ 5,5 millions de grappes de combustible, ce qui représente le volume qui devrait normalement avoir été accumulé à la fin de la vie utile prévue des réacteurs nucléaires existants au Canada. D'après ce volume, le coût du cycle de vie entier du projet – depuis le début du processus de sélection d'un site, en 2010, jusqu'à l'achèvement du projet approximativement 175 ans plus tard – serait approximativement de 26 milliards \$ (en dollars de 2020). Ce chiffre couvre les nombreuses décennies du cycle de vie du projet, lequel se prolongera bien au-delà du début du siècle prochain.

Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements

À la SGDN, nous nous sommes engagés à surveiller les nouveaux faits à l'échelle locale, nationale et internationale qui pourraient changer le contexte dans lequel nous évoluons ou avoir une incidence directe sur le projet. Nous continuons de surveiller les avancées qui se font dans le secteur de l'énergie, les innovations qui touchent la gestion des déchets nucléaires, les changements apportés aux politiques énergétiques et environnementales, les développements potentiels liés à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, l'évolution des attentes, des valeurs et des idées de la société ainsi que les nouveaux développements liés aux autres initiatives canadiennes de gestion des déchets nucléaires.

Un des principes fondamentaux de la Gestion adaptative progressive est l'engagement d'adapter les plans en fonction des commentaires reçus dans le cadre des activités de concertation. Par exemple, notre cadre de planification du transport et notre *Plan de transport préliminaire* sont tous deux fondés sur ce que nous ont dit les collectivités et les personnes intéressées par le plan canadien. Ces deux documents de planification du transport ont été conçus pour faire avancer les discussions et fournir plus d'informations sur la façon dont nous planifions de transporter en toute sûreté le combustible nucléaire irradié.

En 2020, nous avons commencé à diffuser publiquement l'ébauche du cadre en vue d'une concertation plus large, et en 2022, nous avons publié les deux documents. Nous nous sommes engagés à réviser ces documents tous les trois ans en tenant compte des commentaires des Canadiens et des peuples autochtones, ainsi que des nouveaux développements en matière de pratiques exemplaires, de technologies, d'adaptation permanente et d'amélioration continue.

Nous avons également adapté nos plans liés au processus de décision réglementaire en réponse aux changements apportés à la *Loi sur l'évaluation d'impact* en 2019. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan de prise de décision réglementaire dans la section [Processus de décision réglementaire](#).

Comme les progrès technologiques associés aux petits réacteurs modulaires (PRM) se poursuivent au Canada, nous travaillons avec les concepteurs de PRM en vue de déterminer les types de combustible nucléaire irradié qui pourraient en résulter, puisque la SGDN sera responsable de leur gestion. Ces renseignements nous aideront à optimiser la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié ainsi qu'à revoir la conception du dépôt et à adapter nos formules de financement en tenant compte des nouveaux combustibles que nous pourrions devoir gérer. Cela nous aidera également à mieux informer les collectivités hôtes potentielles sur la portée totale du projet.

La SGDN est au fait de deux projets de PRM qui sont en cours d'autorisation : Ontario Power Generation collabore avec GE-Hitachi Nuclear Energy en vue de déployer un PRM sur le nouveau site nucléaire de Darlington, et Global First Power travaille à la construction d'un PRM sur le site des Laboratoires de Chalk River, en Ontario. Bien que nous soyons au courant d'autres propositions de PRM et au fur et à mesure qu'elles avancent, nous apporterons les ajustements nécessaires à nos plans. Au fur et à mesure que d'autres projets de PRM progresseront vers le stade de l'obtention d'un permis, nous serons prêts à la SGDN à adapter nos plans et à identifier toute mesure qui pourrait être prise pour améliorer l'efficacité de la gestion de leur combustible irradié.

Le consensus international veut que les dépôts géologiques en profondeur constituent la meilleure pratique de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié des PRM et des déchets de haute activité issus des procédés de retraitement. Le plan canadien est conçu pour pouvoir s'adapter aux changements technologiques, et nous pouvons intégrer une certaine souplesse dans la conception des dépôts afin d'être prêts à répondre aux décisions futures.

De plus, nous mettons régulièrement à jour un [rapport de suivi sur les cycles de combustible avancés et les technologies de remplacement pour la gestion des déchets](#). Nous assurons aussi un suivi et la déclaration des [quantités de combustible nucléaire irradié qui pourraient être produites](#) pour en tenir compte dans la conception du dépôt.

Priorités de planification

À la SGDN, nous articulons nos plans de travail autour de sept priorités : l'ingénierie, l'évaluation des sites, la sûreté, la mobilisation, le processus de décision réglementaire, le partenariat et le transport. Dans cette section, nous décrivons nos plans en fonction de ces sept catégories de travaux.

Notre engagement de favoriser la réconciliation et d'aligner notre travail sur le savoir autochtone guide les efforts que nous menons dans tous nos domaines prioritaires.

Au cours des cinq prochaines années, nous passerons du stade du processus de sélection d'un site à celui du processus de décision réglementaire. Ces priorités de planification reflètent les nombreuses activités qui devront être menées au cours de cette période de transition.



INGÉNIERIE

La SGDN :

- Achèvera la conception des éléments de l'installation en fonction des sites potentiels afin de soutenir le processus de décision réglementaire;
- Entreprendra le travail de conception préliminaire du dépôt lié à la présentation de la demande de permis de construire;
- Poursuivra l'optimisation du système de barrières ouvragées en vue de la construction et de l'exploitation.

Le dépôt géologique en profondeur est une approche reconnue à l'échelle internationale, qui fait consensus au sein de la communauté scientifique pour ce qui est de la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. De multiples barrières ouvragées seront mises en place dans une formation rocheuse stable pour confiner et isoler à grande profondeur sous terre le combustible nucléaire irradié.

Au fur et à mesure de l'avancement du processus de sélection d'un site et du processus de décision réglementaire, nous élaborerons des modèles conceptuels des éléments du dépôt propres aux sites potentiels à l'aide des données recueillies lors des forages et des études environnementales préliminaires de référence. Ce travail sous-tendra la prise de décision quant au choix du site. Une fois qu'un site aura été choisi, nous entreprendrons l'ingénierie préliminaire propre au site sélectionné afin de soutenir la préparation des dossiers et des évaluations réglementaires et de préparer la demande de permis de construire.

Nous continuerons d'optimiser nos processus et nos techniques pour renforcer la confiance dans la robustesse du système de barrières ouvragées. Nous intégrerons aussi dans nos modèles les informations que nous tirerons de nos activités en cours de recherche-développement par le biais d'examens interdisciplinaires menés par notre Comité d'examen de la recherche technique.

De plus, de 2023 à 2027, la SGDN :

- Exploitera une installation de mise à l'épreuve et de démonstration des prototypes pour l'évaluation des barrières ouvragées;
- Continuera de tenir à jour les informations sur l'estimation du coût du projet;
- Soutiendra la préparation de la description initiale du projet et des évaluations requises pour le processus réglementaire;
- Entreprendra l'ingénierie préliminaire en fonction du site sélectionné afin d'étayer la future demande de permis de construire;
- Organisera la tenue d'examens par des pairs indépendants des caractéristiques et aspects particuliers de la conception du dépôt et des barrières ouvragées.

ÉVALUATION DES SITES

La SGDN :

- Poursuivra nos études géoscientifiques et nos activités de surveillance environnementale de référence sur les deux sites;
- Entreprendra d'autres études géoscientifiques et la collecte de données de référence sur le site choisi.

La SGDN prévoit de choisir un site unique optimal d'ici l'automne 2024, puis de lancer le processus de décision réglementaire en 2025. À ce stade, les activités initiales d'évaluation des sites seront achevées et auront permis d'obtenir des informations suffisantes pour éclairer convenablement le choix du site. Une fois le site choisi, les études de caractérisation se poursuivront sur le site sélectionné afin d'étayer le processus de décision réglementaire et d'éclairer les travaux d'évaluation géoscientifiques, d'ingénierie, environnementales et de sûreté qui seront nécessaires pour présenter une demande de permis de construire.

Pour nous assurer que nous intégrons convenablement le savoir autochtone, nous sollicitons l'avis des détenteurs locaux du savoir autochtone concernant l'application des connaissances pertinentes à notre planification et à la réalisation de nos études. Des experts autochtones locaux veillent à ce que les protocoles autochtones guident nos activités sur le terrain. Jusqu'à maintenant, ces activités ont inclus des études de vérification culturelle des régions potentiellement touchées, au cours desquelles des cérémonies sont tenues, et des formations de sensibilisation culturelle données au personnel et aux sous-traitants qui travaillent sur le terrain.

Nous poursuivons notre travail avec les résidents des municipalités intéressées, des collectivités des Premières Nations et métisses, et des autres collectivités de la région. Nous encourageons la prise en compte des effets environnementaux, sociaux, culturels et économiques potentiels de la mise en oeuvre du dépôt géologique en profondeur. Faire participer les résidents de l'ensemble des régions hôtes potentielles garantira qu'un large éventail de retombées et d'incidences potentielles sera pris en considération lorsque nous progresserons au-delà du choix d'un site.

Le plan canadien est constamment adapté pour refléter les priorités des collectivités hôtes potentielles. Bien que le moment de la sélection d'un site ait été reporté, les activités géoscientifiques sur le terrain se sont poursuivies dans les deux régions hôtes potentielles.

De plus, de 2023 à 2027, la SGDN :

- Poursuivra nos études sur le terrain, effectuant notamment des forages géotechniques additionnels sur le site choisi, et intégrera les facteurs relevés par les détenteurs du savoir autochtone pour éclairer les évaluations géoscientifiques, d'ingénierie, environnementales et de sûreté;
- Poursuivra nos études géoscientifiques pour étayer le processus de sélection d'un site sûr pour l'établissement du dépôt géologique en profondeur;
- Travaillera en concertation avec les collectivités sur des sujets particuliers comme la protection des gens et de l'environnement, les retombées du projet et l'intendance du territoire;
- Soutiendra le processus de décision réglementaire et entreprendra des études de caractérisation supplémentaires pour confirmer que le site choisi est propice sur le plan technique à l'établissement du dépôt géologique en profondeur.

SÛRETÉ

La SGDN :

- Poursuivra l'élaboration des évaluations préliminaires de sûreté propres aux sites potentiels;
- Maintiendra notre engagement d'envisager la sûreté d'un point de vue social;
- Mettra à jour les modèles d'évaluation de la sûreté du site choisi, modèles qui serviront de base au processus de décision réglementaire;
- Poursuivra nos recherches afin d'étayer le dossier de sûreté et développera l'expertise nécessaire pour soutenir le processus de décision réglementaire.

La SGDN est résolue à protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir. Protéger le public et nos employés est notre plus haute priorité dans tout ce que nous faisons, que ce soit sur le plan de la sûreté environnementale, classique, nucléaire ou radiologique.

Pendant que nous continuons d'améliorer notre connaissance des deux sites potentiels, nous partageons notre compréhension de la sûreté avec les collectivités par le biais de présentations et de nos plateformes numériques, de même qu'en mettant à leur disposition des spécialistes de la SGDN.

Le dépôt géologique en profondeur sera construit dans une formation rocheuse propice au confinement et à l'isolement sûrs et à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans le cadre du futur processus d'autorisation, il faudra démontrer que la performance du dépôt sur ce site satisfera aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou les surpassera.

Alors que la sélection d'un site optimal approche pour l'automne 2024, les rapports *Confiance dans la sûreté* publiés en 2022 résument les données qui démontrent qu'un dépôt géologique en profondeur pourra être construit sur l'un ou l'autre des sites potentiels. Après la sélection d'un site associé à des hôtes informés et consentants, d'autres études techniques seront entreprises sur le site choisi. Celles-ci permettront de préciser encore davantage la conception du dépôt et le dossier de sûreté officiel qui seront soumis à l'examen des autorités de réglementation.

La sûreté d'un site proposé sera confirmée par un examen réglementaire rigoureux de la conception du dépôt et de son dossier de sûreté.

De plus, de 2023 à 2027, la SGDN :

- Continuera de réaliser des projets de recherche en collaboration avec des organisations internationales et des homologues d'autres pays – comme la Suède, la Suisse, la Finlande, la France, la Corée, le Japon et le Royaume-Uni – afin de tirer profit de l'expérience des autres pays et d'y contribuer, tout en se tenant au courant de l'état des connaissances scientifiques dans les domaines des géosciences et des dossiers de sûreté associés aux divers types de formations rocheuses hôtes;
- Nouera des partenariats de recherche avec des universités pour garantir la rigueur scientifique de nos travaux techniques et pour former de jeunes ingénieurs et scientifiques compétents dans la gestion des déchets. Par exemple, la SGDN continuera de tenir notre Symposium annuel sur les géosciences et un atelier sur la science des barrières ouvragées pour réunir des chercheurs des secteurs universitaire et industriel;
- Accroîtra le niveau de sensibilisation au rôle important que joue le savoir autochtone dans nos travaux, notamment en offrant des formations et en commanditant des ateliers sur le savoir autochtone et la science occidentale pour nos partenaires de recherche;
- Continuera d'instaurer, en amont du processus de décision réglementaire, une solide culture de la sûreté parmi les employés en créant et en maintenant un environnement dans lequel les employés assument de manière proactive la responsabilité de leur propre sûreté et de celle de leurs collègues et du public dans toutes nos activités.

L'accent sur la sûreté d'un point de vue social

Bien que le dépôt géologique en profondeur constitue un important projet d'infrastructure environnementale pour le Canada, la protection des gens est tout aussi essentielle pour nous. Mettre en oeuvre le projet de façon à ce que les gens se sentent en sûreté est un élément clé de cet engagement. La SGDN envisage la sûreté d'un point de vue social à trois niveaux – à l'échelle de la société, de la collectivité et personnelle.

La SGDN tient compte de la sûreté d'un point de vue social en veillant à ce que le projet soit largement accepté. Après la création de la SGDN en 2002, nous avons entrepris une étude de trois ans pour évaluer les approches et les solutions possibles de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien afin que le public puisse comprendre les différentes options et faire des choix réfléchis.

Des discussions en personne avaient été tenues avec des milliers de citoyens et de représentants d'organisations aux niveaux local, provincial, national et international. Ceux-ci comprenaient notamment des représentants d'organisations autochtones, des travailleurs de centrales nucléaires, des jeunes, des résidents des collectivités hôtes de centrales nucléaires, des groupes environnementaux, des experts de l'industrie, des groupes confessionnels, des organismes gouvernementaux et des parlementaires. Le plan canadien est issu de ce dialogue. Il est basé sur les valeurs et les priorités définies par les Canadiens et les peuples autochtones.

Nous avons également travaillé avec le public à l'élaboration et à la conception de notre processus de sélection d'un site. La participation volontaire, la prise de décision partagée, l'ouverture et l'équité ont servi de base à ce processus, que nous avons décrit en détail dans notre [processus de sélection d'un site de 2010](#) et que nous continuons d'observer aujourd'hui.

Notre processus de sélection d'un site a été volontaire dès le départ, 22 collectivités ayant initialement exprimé l'intérêt à en apprendre davantage sur le projet et d'explorer leur aptitude à l'accueillir. Progressivement, nous avons réduit le champ de nos études à deux régions hôtes potentielles, tout en faisant de la sûreté d'un point de vue social le fondement de nos efforts de concertation et du processus de sélection d'un site.

Nous avons maintenu notre engagement selon lequel le plan canadien n'avancera que dans une région où les hôtes sont informés et consentants, où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre.

Nous avons également démontré notre engagement de promouvoir la sûreté d'un point de vue social à l'échelle de la collectivité en nous alignant sur le savoir autochtone et en entreprenant une démarche de réconciliation (pour plus d'informations, veuillez consulter la section [Réconciliation et savoir autochtone](#)).

Afin de répondre à la sûreté d'un point de vue social à l'échelle personnelle, la SGDN sollicite régulièrement des commentaires individuels sur notre travail dans le cadre de nos activités de concertation sur le terrain et par le biais des médias sociaux et de sondages publics. Nous sommes à l'écoute des collectivités, des résidents, des dirigeants locaux et des personnes qui ont différentes opinions sur notre travail. À travers ce processus, nous cherchons à comprendre et à répondre aux préoccupations soulevées par les gens.

La transparence étant une valeur fondamentale de notre organisation, nous diffusons également chaque année les résultats de ces efforts de concertation en publiant nos rapports de la série « Ce qu'on nous a dit », qui résument les questions et les thèmes que nous entendons.

Dans le cadre des efforts que nous continuons de faire pour garantir que le projet prenne en compte la sûreté d'un point de vue social, nous avons entre autres :

- Utilisé les commentaires que nous recevons pour comprendre les préoccupations qui sont importantes pour les Canadiens et les peuples autochtones, ajusté notre travail pour répondre au besoin à ces préoccupations, et mis en évidence ces préoccupations dans nos rapports publics;
- Participé activement et volontairement à des débats publics présentant différents points de vue sur le projet;
- Utilisé les thèmes communs dégagés des commentaires que nous recevons pour guider la conception du dépôt et répondre à ces commentaires dans nos rapports, comme nous l'avons fait sur des sujets comme l'importance de la protection de l'eau;
- Renforcé les capacités des collectivités participant au processus de sélection d'un site afin qu'elles puissent élaborer leurs propres processus pour déterminer si elles sont prêtes à accueillir le projet;
- Affirmé auprès des collectivités autochtones notre engagement selon lequel aucun site ne sera choisi sans leur consentement;
- Suivi une approche collaborative pour élaborer des accords de partenariat et d'accueil du projet;
- Élargi la portée de nos activités de concertation aux collectivités régionales et voisines, c'est-à-dire au-delà des collectivités hôtes potentielles;
- Fait participer les collectivités à l'élaboration d'études locales et aux discussions sur les résultats en tenant compte d'une série de facteurs socioéconomiques, afin d'explorer les possibilités de créer des partenariats et de faire en sorte que le projet puisse être mis en oeuvre d'une façon qui favorise le bien-être des résidents de la région;
- Fait participer les collectivités à des programmes de surveillance de l'environnement;
- Considéré dans nos évaluations de la sûreté des modes de vie réalistes – comment et où vivent les habitants de la région;
- Mis de façon ponctuelle des experts en évaluation de la sûreté à la disposition du public dans les régions hôtes potentielles;
- Créé des occasions pour notre personnel d'entrer directement en contact avec les membres des collectivités des régions hôtes potentielles pour discuter de la sûreté du programme et connaître leurs préoccupations.

MOBILISATION

La SGDN :

- Mettra en oeuvre une stratégie des ressources humaines et veillera à ce que la sécurité et les plateformes informatiques nécessaires à l'organisation et au processus de décision réglementaire soient disponibles;
- Entreprendra la planification, la conception et la procédure aux appels d'offres en vue de la construction du Centre d'expertise.

Vu la complexité et la portée générationnelle du projet, nous avons prévu dès le départ qu'il nous faudrait sûrement adapter nos plans en cours de route, sans toutefois perdre de vue le long terme.

La sélection d'un site est une étape cruciale, qui marquera le début d'une nouvelle série d'activités. Une fois le site choisi, les activités s'accéléreront à l'échelle locale et régionale. Cette étape marquera aussi pour la SGDN le début d'une transformation organisationnelle en plusieurs phases.

La SGDN devra recruter du personnel et cherchera pour ce faire à mettre en place un effectif équitable, diversifié et inclusif, à maximiser les possibilités d'emplois dans la région d'établissement – dans la municipalité et la région environnante, y compris les collectivités des Premières Nations et métisses – et à renforcer les capacités des collectivités en investissant dans des initiatives de formation et d'éducation.

Le moment de la sélection d'un site approchant, nous nous préparons à déménager nos opérations vers le site choisi pour le dépôt. Nous planifions aussi d'accroître nos ressources dans cette région, de faire en sorte que nous ayons en place la technologie requise pour soutenir le plan canadien et d'acquérir les droits sur les terrains visés pour établir nos installations, y compris le Centre d'expertise.

À l'interne, nous nous préparons à cette intensification de nos activités en mettant progressivement en place les ressources nécessaires pour poursuivre les travaux de caractérisation et d'ingénierie, pour présenter les demandes réglementaires et pour construire et exploiter le dépôt géologique en profondeur.

De plus, de 2023 à 2027, la SGDN :

- Déterminera les ressources dont nous aurons besoin pour réaliser et soutenir les travaux de caractérisation, d'évaluation environnementale, d'ingénierie et de préparation du dossier de sûreté à réaliser pour la région d'établissement choisie pour étayer les demandes d'autorisation;
- Continuera de renforcer notre présence dans les régions hôtes potentielles et d'offrir aux entrepreneurs locaux des possibilités de contrats liés à la mise en oeuvre du projet;
- Travaillera avec les collectivités afin de déterminer quelles ressources de logement et d'infrastructures devront être mises en place pour accueillir les effectifs de la SGDN sur le site choisi;
- Investira dans le développement des compétences et des capacités des jeunes et autres membres des municipalités et des collectivités des Premières Nations et métisses participant au processus de sélection d'un site afin de les aider à décrocher les emplois générés par le plan canadien;
- Continuera de renforcer notre culture organisationnelle en instaurant des comportements, des normes et des outils organisationnels appropriés, y compris des plateformes technologiques. Cette culture englobera la recherche de l'excellence dans la gestion des projets, la création de partenariats solides, la promotion de la diversité et de l'inclusion, et l'engagement de favoriser la réconciliation et d'aligner tout ce que nous faisons sur le savoir et les pratiques autochtones.

Plan de préparation opérationnelle

Pour garantir que nous serons prêts à passer à la phase suivante du projet, la SGDN élabore actuellement un plan de préparation opérationnelle qui comprendra les objectifs suivants :

- Élaborer et mettre en oeuvre les systèmes, les processus et les outils nécessaires à la phase suivante du projet, y compris pour la maintenance et le contrôle du site du projet dans la collectivité sélectionnée;
- Faire en sorte que la SGDN dispose des processus et des outils de gestion des projets, des contrats et des activités commerciales nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de ce projet d'envergure complexe et des contrats pluriannuels.

À la SGDN, nous avons entrepris de nous doter des capacités et des compétences organisationnelles nécessaires pour soutenir le processus de décision réglementaire et préparer la construction des installations en tenant compte de nos priorités de planification. Nous procédons notamment à l'élaboration des processus, des systèmes et des outils qui seront nécessaires pour mettre en oeuvre le plan canadien dans le respect des délais et des budgets, ce qui comprend notre système de gestion, notre stratégie commerciale, notre infrastructure commerciale et de technologie de l'information, et nos systèmes de gestion de l'information.

La SGDN devra mener à bien des aspects plus complexes du projet au cours de la prochaine phase de travail et les risques d'incidences sur les coûts et le calendrier seront donc plus grands. Notre capacité à gérer ces projets et contrats et à assurer une pleine reddition de compte exigera que les ressources requises soient en place au moment où nous choisirons un site, afin que nous puissions passer efficacement à la phase suivante des travaux.

De plus, de 2023 à 2027, la SGDN :

- Poursuivra la transformation entreprise de notre système de gestion pour le rendre conforme aux exigences de la norme CSA N286-12, *Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires*, dans la mesure où elles s'appliquent à nos activités;
- Continuera d'utiliser les outils et technologies de l'information à notre disposition pour automatiser les processus, soutenir les initiatives stratégiques et numériser les informations, le contenu et les dossiers;
- Utilisera l'intelligence artificielle, l'intelligence d'affaires et l'analyse des données pour améliorer l'efficacité de nos opérations et soutenir la prise de décisions importantes;
- Élaborera une stratégie commerciale pour nous doter des effectifs, des biens et des services nécessaires à la prochaine phase des travaux;
- Mettra en oeuvre le Système d'information pour la gestion des projets pour soutenir la réalisation et le suivi des projets de la SGDN;
- Appliquera à nos travaux une bonne approche de gouvernance en matière de gestion de projets et de stratégie d'affaires.

PROCESSUS DE DÉCISION RÉGLEMENTAIRE

La SGDN :

- Préparera, en collaboration avec les collectivités, les demandes destinées à amorcer le processus de décision réglementaire;
- Amorcera le processus de décision réglementaire avec les collectivités partenaires.

La protection des gens et de l'environnement pour les générations à venir reste au coeur de toutes nos activités. Comme nous nous dirigeons vers la sélection d'un site et les étapes subséquentes, il deviendra encore plus important de démontrer que le plan canadien pourra répondre aux rigoureuses exigences réglementaires encadrant la protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité des gens et de l'environnement, tout en permettant de respecter les engagements internationaux du Canada.

Nous planifions d'aviser officiellement les autorités de réglementation que nous amorçons le processus de décision réglementaire peu après la sélection d'un site, puis de présenter nos premières demandes réglementaires en 2025.

Nos études des sites potentiels et études techniques associées, réalisées en amont de ce processus et lorsqu'il sera amorcé, devront répondre à toutes les exigences municipales, provinciales et fédérales pertinentes. Pour que cela soit le cas, la SGDN surveille et adapte nos activités en fonction de tous les changements réglementaires qui pourraient avoir une incidence sur le projet. Par exemple, nous avons adapté nos plans afin que nos études soient conformes à la *Loi sur l'évaluation d'impact* entrée en vigueur en 2019.

Nous continuons également de travailler en concertation avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) en vue de la présentation future d'une demande de permis, conformément aux conditions d'un arrangement spécial déjà en place pour le projet.

De plus, de 2023 à 2027, la SGDN :

- Mettra au point des méthodologies d'évaluation d'impact, en collaboration avec les collectivités municipales et autochtones des régions hôtes potentielles, en prévision du lancement officiel du processus de décision réglementaire;
- Travaillera avec les collectivités et d'autres en vue de trouver des possibilités d'améliorer la compréhension des conditions locales et régionales actuelles, notamment en collaborant avec les collectivités autochtones pour aligner cette compréhension sur le savoir autochtone et ainsi poser les bases des évaluations environnementale, sociale, économique et de la santé;
- En nous appuyant sur le travail effectué sur la sûreté d'un point de vue social jusqu'à la sélection d'un site, continuera de travailler avec les membres de la collectivité pour comprendre leurs questions et leurs préoccupations, et pour en tenir compte dans la conception des installations et dans nos études;
- Établira des programmes de surveillance environnementale dans les régions hôtes potentielles, en collaboration étroite avec les membres des collectivités et les détenteurs du savoir autochtone;
- Travaillera avec les collectivités hôtes potentielles en vue de définir leur rôle dans le processus de décision réglementaire et faciliter leur participation au processus;
- Obtiendra de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), de la CCSN et des autres autorités de réglementation des précisions sur les exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* applicables à la mise en oeuvre;
- Préparera et présentera la documentation requise pour amorcer le processus fédéral d'évaluation d'impact et le processus d'autorisation de délivrance de permis de la CCSN;
- Amorcera le processus intégré d'évaluation d'impact et de délivrance de permis, et préparera les rapports nécessaires après avoir reçu de l'AEIC les Lignes directrices d'évaluation d'impact et le Plan de délivrance de permis pour le site choisi.

Le plan de prise de décision réglementaire

Une fois qu'un site aura été choisi en 2024, à la SGDN, nous nous concentrerons sur le processus de décision réglementaire qui permettra de passer à la construction du dépôt géologique en profondeur dans l'éventualité où les approbations seraient accordées.

Toutes les décisions réglementaires seront examinées de façon indépendante par les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux de même que par un comité d'examen désigné. Le processus sera ouvert et transparent et permettra aux membres du public qui voudront y participer de le faire.

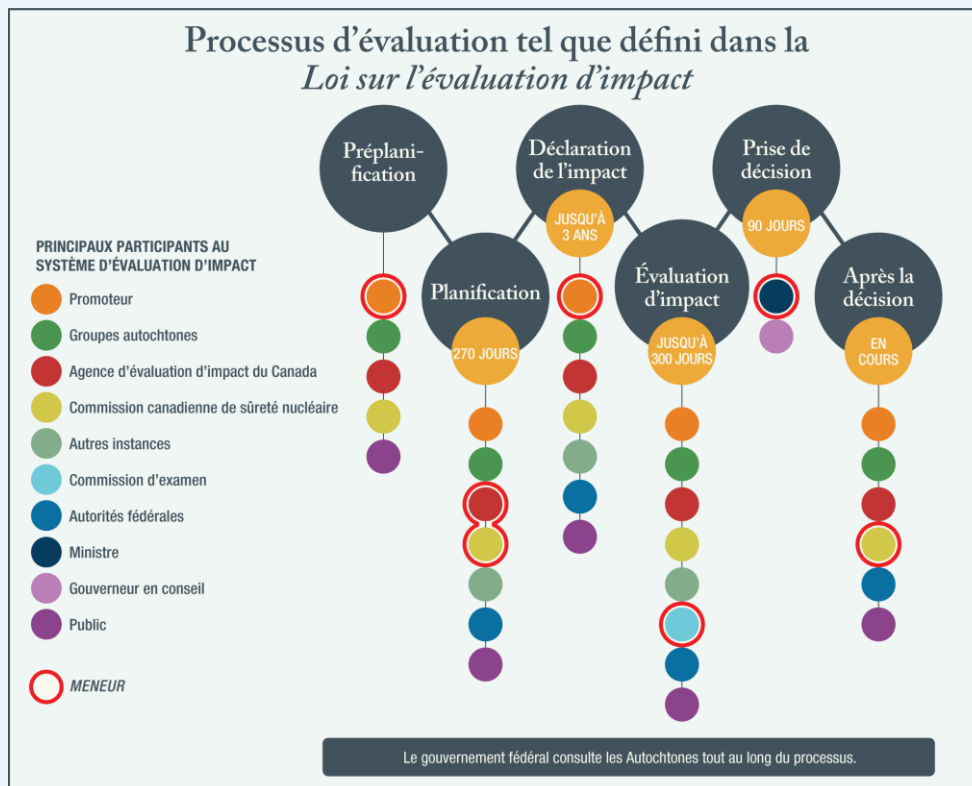
Deux processus intégrés de décision réglementaires seront mis en oeuvre :

- Une évaluation d'impact conforme à la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- La délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Ces deux processus aideront le gouvernement fédéral à évaluer divers aspects du projet, dont la sûreté, la durabilité, les effets négatifs, la sécurité nationale et la question de savoir s'il est dans l'intérêt public.

La SGDN et les collectivités hôtes du projet entreprendront un programme de travail substantiel, étudiant les impacts potentiels du projet, y compris les effets cumulatifs, et déterminant les mesures d'atténuation requises. Dans l'ensemble, notre objectif est d'avoir reçu les approbations réglementaires au moment voulu pour pouvoir passer à la préparation du site d'ici 2030.

[Apprenez-en davantage sur le processus de décision réglementaire.](#)



PARTENARIAT

La SGDN :

- Bâtera avec les collectivités des partenariats solidaires et résilients qui aboutiront à des accords de partenariat mutuellement acceptables;
- Choisira le site optimal pour le dépôt géologique en profondeur dans une région associée à des hôtes informés et consentants.

La SGDN est résolue à favoriser le bien-être des collectivités en allouant des fonds à chaque collectivité hôte potentielle pour faire avancer des projets entrepris à leur initiative. Ces fonds visent à soutenir les efforts poursuivis par la collectivité pour renforcer sa viabilité et favoriser son bien-être et à l'aider à se donner la capacité requise pour participer aux discussions sur l'établissement d'un partenariat avec la SGDN et accueillir éventuellement le projet par le développement de compétences transférables. Les municipalités qui participent au processus de sélection d'un site continuent d'exprimer leur intérêt d'améliorer leurs relations avec les collectivités autochtones voisines, ce que nous nous efforçons de faciliter par nos activités de concertation.

En 2023 et 2024, nous continuerons d'explorer la possibilité de nouer des partenariats avec les collectivités municipales et autochtones de chaque région hôte potentielle. Nous suivons une feuille de route qui aborde une série de sujets se rapportant à l'établissement d'un partenariat. Ces sujets seront examinés avec les collectivités.



À Ignace, la conversation autour d'un exercice mené pour définir les valeurs et les principes de la collectivité se poursuit avec l'administration municipale nouvellement élue, et des travaux supplémentaires pourraient être entrepris sur la base de ces discussions. À South Bruce, la municipalité a établi 36 principes directeurs qui reflètent les priorités et les attentes de la collectivité. Chaque sujet abordé dans notre feuille de route sur le partenariat s'appuie sur les valeurs et les principes que les collectivités ont établis pour guider nos discussions et s'assurer que le projet sera mis en oeuvre d'une manière qui améliorera le bien-être de leur collectivité.

Une fois le site choisi en 2024, notre travail passera de la phase de sensibilisation, de compréhension de la possibilité de favoriser le bien-être et de renforcement de la confiance à l'égard de la sûreté du projet, y compris la sûreté d'un point de vue social, à la mise en oeuvre et à la gouvernance des accords de partenariat. La participation des jeunes demeurera également une priorité, compte tenu de la nature intergénérationnelle du projet et de la nécessité d'une transmission intergénérationnelle des connaissances pour soutenir la mise en oeuvre du projet.

De plus, de 2023 à 2027, la SGDN :

- Continuera de travailler avec les municipalités, les collectivités des Premières Nations et métisses des régions hôtes potentielles et les collectivités environnantes pour les sensibiliser au projet et pour bâtir et entretenir des relations avec elles – en tenant compte de leurs lois, de leurs pratiques et de leur utilisation des terres traditionnelles;
- Travaillera avec les collectivités hôtes potentielles pour continuer de faire connaître le projet dans la région;
- Travaillera avec les collectivités des régions hôtes potentielles pour comprendre comment la sûreté d'un point de vue social peut être soutenue, y compris certains aspects comme la cohésion et le bien-être de la collectivité;
- Identifiera d'autres partenaires potentiels et établira avec eux des relations de soutien et de résilience;
- Fera en sorte que les collectivités participant au processus de sélection d'un site aient les ressources et les renseignements nécessaires pour participer pleinement aux activités de sélection d'un site et pour prendre une décision éclairée;
- Élaborera des accords mutuellement acceptables d'accueil dans chaque région hôte potentielle et, une fois le site choisi, entreprendra la mise en oeuvre de l'accord conclu avec la région hôte qui passera à la phase du processus de décision réglementaire;
- Fera en sorte, grâce aux partenariats établis, que les collectivités disposent de ressources suffisantes pour participer activement au processus de décision réglementaire.

TRANSPORT

La SGDN :

- Démontrera qu'un plan de transport pourra jouir d'une acceptation sociale au terme d'un dialogue sur le cadre de planification du transport;
- Continuera de travailler avec les peuples autochtones pour comprendre comment la SGDN peut aligner notre planification du transport sur le savoir autochtone;
- Continuera d'affiner le système de transport du combustible irradié;
- Commencera à mettre en oeuvre le cadre de planification du transport, qui sera mis à jour tous les trois ans.

On transporte du combustible nucléaire irradié quotidiennement dans le monde. En près de 60 ans, aucun accident n'a causé de tort à des personnes ou à l'environnement en raison d'un rejet radioactif.

La SGDN élabore actuellement des plans sûrs, sécuritaires et socialement acceptables qui encadreront le transport du combustible nucléaire irradié depuis les sites actuels d'entreposage provisoire jusqu'au dépôt géologique en profondeur. Cependant, nous reconnaissons la nécessité d'expliquer l'excellent bilan de sûreté et de répondre aux questions des gens sur les mesures que prendra la SGDN pour atteindre ce niveau d'excellence.

En 2021, nous avons publié un *Plan de transport préliminaire* qui décrit, sur le plan conceptuel, comment la SGDN prévoit d'acheminer en toute sûreté le combustible nucléaire irradié jusqu'au dépôt géologique en profondeur, ainsi que le *cadre de planification du transport*, qui décrit les valeurs, les objectifs et les priorités des gens au regard du transport sûr du combustible nucléaire irradié.

La planification et l'évaluation des dispositions de transport tiendront pleinement compte des exigences réglementaires encadrant le transport sûr du combustible nucléaire irradié entre les provinces. Les activités de planification de la concertation technique et sociale propres au site hôte se poursuivront après la sélection d'un site en 2024. Nous prévoyons de commencer à transporter le combustible irradié vers le site du dépôt géologique en profondeur au cours des années 2040, lorsque le dépôt sera en service.

En plus des exigences techniques, les considérations sociales sont importantes pour notre processus de planification. Nous sommes conscients que le transport du combustible nucléaire irradié est un sujet important pour les Canadiens et les peuples autochtones, et nous suivons une approche collaborative, dans le cadre de laquelle les décisions sont prises en commun. Plus précisément, nous avons conçu une approche itérative en matière de planification du transport qui intégrera les contributions des générations futures dans le processus de planification, reconnaissant l'importance du principe des sept générations dans la vision du monde autochtone.

Le cadre sera mis à jour et publié de nouveau tous les trois ans. Comme nous l'avons indiqué plus avant, il nous incombe de veiller à ce que des personnes représentant un large horizon d'intérêts participent à nos discussions de planification et que nous répondions à leurs questions et préoccupations.

Selon les exigences du processus de sélection d'un site, une route acceptable de transport doit exister ou pouvoir être aménagée. La SGDN continue de mener des évaluations techniques pour aider à tracer les routes de transport potentielles.

Nous avons reçu de nombreuses questions sur la sûreté au cours de la dernière année et nous avons lancé plusieurs programmes de travail pour répondre aux préoccupations exprimées par les gens :

- **L'évaluation des risques liés à la sûreté** examine les données nationales et provinciales sur les accidents. L'objectif est de comprendre les causes, les modèles et les tendances qui peuvent être dégagés des données sur les accidents impliquant des marchandises conventionnelles, des marchandises dangereuses et du combustible irradié afin que nous puissions trouver des moyens de prévenir les accidents ou d'en atténuer les conséquences dans notre planification actuelle et future. Ce programme examinera également la sûreté d'un point de vue social;
- **L'examen de la performance des colis de transport** fournit un éclairage sur les principaux éléments de la réglementation encadrant le transport des matières radioactives et sur la façon dont ces éléments permettront de prévenir les conséquences radiologiques des accidents de transport;
- Le **cadre d'intervention d'urgence** décrit les exigences en matière d'intervention d'urgence et les meilleures pratiques de transport du combustible nucléaire irradié.

De plus, de 2023 à 2027, la SGDN :

- Poursuivra la planification du transport en intégrant les valeurs, les principes et les objectifs des citoyens et en accordant une attention particulière à la sûreté d'un point de vue social;
- Entreprendra des études sur la logistique du transport ainsi que des évaluations des risques posés par le transport;
- Cherchera à obtenir auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire des certificats d'approbation de la conception des colis de transport routier et ferroviaire, selon le cas;
- Examinera et déterminera à des fins de planification les principales exigences relatives à la gestion des urgences et à la sécurité du transport;
- Continuera d'élargir nos activités de concertation pour inclure les municipalités et les collectivités autochtones situées le long des routes potentielles de transport, ainsi que les personnes et les groupes intéressés;
- Tiendra les collectivités canadiennes actuellement hôtes d'installations nucléaires au courant de nos progrès, y compris en ce qui concerne la planification du transport éventuel du combustible nucléaire irradié depuis ces collectivités jusqu'au dépôt géologique en profondeur.

Élaboration d'une Stratégie intégrée canadienne pour les déchets radioactifs

En 2020, le ministre des Ressources naturelles a demandé à la SGDN de diriger l'élaboration d'une [Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs](#) (SIDR) afin que des approches de gestion à long terme soient trouvées pour tous les déchets radioactifs canadiens.

Une équipe de la SGDN a dirigé l'élaboration de la stratégie, en partie en raison de nos 20 années d'expertise dans la concertation avec les Canadiens et les peuples autochtones sur les plans de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. Ces travaux portaient sur les déchets de faible et moyenne activité pour lesquels aucun plan à long terme n'a été mis en place.

Tous les déchets radioactifs canadiens sont actuellement gérés de manière sûre dans des installations provisoires. Une stratégie intégrée garantira que ces matières continueront à long terme d'être gérées conformément aux meilleures pratiques internationales. S'appuyant sur plusieurs travaux réalisés antérieurement, cette stratégie représente une prochaine étape dans la détermination et la correction des lacunes qui existent dans la planification de la gestion des déchets radioactifs et jette un regard plus loin dans le futur.

Au cours du processus de concertation, nous avons recueilli l'avis de collectivités, des peuples autochtones, de jeunes, de chercheurs universitaires, d'organisations de la société civile et d'experts techniques de partout au Canada afin d'étayer les recommandations pratiques fournies au gouvernement du Canada pour l'établissement d'une stratégie plus exhaustive de gestion des déchets radioactifs.

Après ce processus de concertation intégrant les valeurs et les intérêts du public, une ébauche de stratégie a été publiée au cours de l'été 2022 à des fins de commentaires publics. Cette stratégie a été éclairée par ce que nous ont dit les Canadiens et les peuples autochtones qui ont participé à des sondages ou à l'une des 70 séances de concertation organisées depuis mars 2021. Les Canadiens et les peuples autochtones ont pu faire part de leur point de vue sur le projet de stratégie sur le [site Web](#) et par courriel.

Nous examinons actuellement ces points de vue afin d'étayer les recommandations finales sur la SIDR. La stratégie et les recommandations ne seront publiées qu'après la publication par Ressources naturelles Canada (RNCAN) de la politique révisée, qui est prévue pour le premier trimestre de 2023, afin de nous assurer que nous respectons bien les nouvelles exigences de cette politique.

Si les recommandations sur la SIDR sont acceptées par RNCAN, la SGDN assumera la responsabilité de la planification et de la gestion des déchets de moyenne activité. Nous élaborerions alors un plan détaillé établissant la meilleure façon d'intégrer ce volet, à notre programme actuel, pour la gestion à long terme sûre des déchets de moyenne activité. Nous prévoyons que RNCAN prendra cette décision en 2023.

Assurer la gouvernance et la reddition de comptes

La SGDN maintient une structure de gouvernance responsable afin que le public canadien puisse avoir confiance dans la conduite de nos affaires. La gouvernance de la SGDN comprend les organisations membres, le Conseil d'administration et le Conseil consultatif. La SGDN doit se conformer aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN)* et est assujettie à la surveillance du ministre des Ressources naturelles du Canada.

Membres

Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec sont les membres fondateurs de la SGDN. La convention d'affiliation et les règlements généraux définissent les rôles et les responsabilités des membres au regard des objectifs de la *LDCN* et du mandat de mise en oeuvre de la SGDN. La SGDN fait rapport régulièrement à nos sociétés membres.

Conseil d'administration

Le [Conseil d'administration](#) est chargé de la surveillance et d'exercer un leadership en ce qui a trait à l'élaboration des orientations stratégiques de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par les sociétés membres. Le Conseil d'administration est actuellement formé de neuf personnes représentant un large éventail de compétences reliées à l'industrie nucléaire et à d'autres domaines, y compris à la culture autochtone et à la gestion financière.

Conseil consultatif

En vertu de la *LDCN*, le Conseil d'administration doit s'adjoindre un [Conseil consultatif](#) chargé d'examiner et de commenter les travaux de la SGDN. Le Conseil consultatif se réunit régulièrement avec la haute direction de la SGDN, examinant de près les plans et les activités de la Société et fournissant en continu des conseils et des avis.

L'expertise des membres du Conseil consultatif couvre une vaste gamme de domaines, dont le génie, la concertation avec les collectivités, les affaires publiques, l'environnement, le droit, le développement durable, les relations avec les Autochtones, le savoir autochtone et la recherche axée sur les collectivités. Les membres du Conseil consultatif possèdent de bonnes connaissances dans un éventail de sujets, dont les questions liées à la gestion des déchets nucléaires, et sont expérimentés dans le travail avec les citoyens et les collectivités sur des questions de politiques publiques très variées.

Conseil des détenteurs du savoir autochtone (anciennement le Conseil des aînés et des jeunes)

Le [Conseil des détenteurs du savoir autochtone](#) est un organe consultatif indépendant composé d'aînés et de jeunes des Premières Nations et des peuples métis. Il se réunit régulièrement au cours de l'année pour conseiller la SGDN sur la façon d'aligner la mise en oeuvre du projet de la Gestion adaptative progressive sur le savoir autochtone. De plus, ce conseil offre des recommandations à la SGDN sur les mesures qui pourraient contribuer au développement et au maintien de bonnes relations avec les collectivités et organisations des Premières Nations et métisses.

Systeme intégré de gestion

La SGDN utilise un système intégré de gestion des activités qui soutiennent la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. La SGDN veille à ce que notre système de gestion soit conforme aux normes canadiennes et internationales en matière de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité.

Le système de gestion de la SGDN est également conforme à la norme CSA N286-12, *Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires*, qui couvre les installations de déchets nucléaires et s'appuie sur les normes internationales.

Le système intégré de gestion de la SGDN a pour but de garantir que notre organisation s'appuie sur des bases solides pour mener à bien notre mission et mettre en pratique nos valeurs. L'accent mis sur la protection des gens et de l'environnement pour les générations à venir est entièrement conforme au principe de gestion de la norme CSA N286-12 selon lequel la sûreté doit constituer le fondement premier de nos décisions et de nos actions.

Examens indépendants

Conformément aux recommandations du Conseil consultatif, la SGDN continuera de solliciter l'avis et les commentaires d'experts externes sur notre programme technique. Comme le programme continue d'évoluer d'une phase de recherche vers une phase de conception, de fabrication et de démonstration, les examens portent de plus en plus sur des aspects et des éléments précis de la conception. Ces examens permettent de nous assurer du bien-fondé scientifique de notre approche, contribuent à la conception et à la qualité de l'ensemble du programme et aident à accroître la confiance du public dans les plans de mise en oeuvre et le processus décisionnel de la SGDN. Un certain nombre de comités externes ont été créés pour examiner le travail de la SGDN :

- le Forum municipal;
- le Groupe d'examen géoscientifique;
- le Groupe d'examen environnemental;
- le Groupe d'examen pour la sélection d'un site.

En plus de ces groupes officiels de pairs examinateurs, la SGDN a créé en fonction des besoins des groupes consultatifs et des forums communautaires pour recueillir des commentaires, des conseils et des compétences externes pour le projet. Des examens par des pairs sont également souvent appliqués directement aux travaux techniques réalisés par des tiers et gérés comme faisant partie intégrante de ces travaux sous-traités. Un examen indépendant est de plus assuré par la publication régulière de recherches et de résultats techniques dans des revues scientifiques et dans le cadre de conférences.

Présentation de rapports

À la SGDN, nous nous conformons à des normes très rigoureuses pour ce qui est de présenter sur nos activités des rapports qui démontrent la sûreté, l'intégrité, l'excellence, la collaboration, la responsabilité et la transparence que nous exerçons dans la mise en oeuvre du projet. Nous faisons régulièrement état de nos progrès, particulièrement en réponse aux commentaires des Canadiens et des peuples autochtones et à l'évolution de l'environnement.

Nous sommes tenus, en vertu de la *LDCN*, de publier des rapports annuels et triennaux. Chacun de ces rapports doit être présenté en même temps au ministre des Ressources naturelles et au public. Le ministre dépose chaque rapport au Parlement et publie une déclaration à son égard.

Transparence

À la SGDN, nous sommes résolus à faire preuve d'ouverture et de transparence dans nos processus, nos communications et notre processus décisionnel afin que les Canadiens et les peuples autochtones comprennent clairement l'approche que nous mettons en oeuvre. Pour démontrer cet engagement, nous appliquons une [Politique sur la transparence](#) (2020). Transmettre l'information et encourager l'échange des points de vue sont essentiels à notre mandat et nous veillons à ce que nos pratiques soient conformes à l'esprit de la [Politique sur la réconciliation](#) (2019) de la SGDN et de tous les textes législatifs portant sur la liberté de l'information, l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Glossaire

Combustible nucléaire irradié : le combustible retiré d'un réacteur à fission nucléaire commercial ou de recherche. Le combustible nucléaire irradié est classé déchet radioactif de haute activité.

Consentement : élément fondamental du processus de sélection d'un site. Depuis le tout début de nos activités, la SGDN a établi un certain nombre de principes relatifs au consentement. Ceux-ci comprennent l'engagement de n'établir le projet que dans une région comprenant des hôtes informés et consentants, d'offrir le temps et les ressources nécessaires pour qu'elles puissent prendre une décision sur le projet en toute connaissance de cause et de faire la démonstration convaincante du consentement de la collectivité.

Au-delà de la démonstration fournie par les collectivités, à la SGDN, nous devons également nous assurer que les autres exigences et engagements énoncés dans le processus de sélection d'un site pourront être remplis avant que le projet ne soit mis en oeuvre dans la région en question.

Dépôt géologique en profondeur : installation pour le stockage à grande profondeur sous terre du combustible nucléaire irradié, où des barrières tant naturelles qu'ouvrées le confinent et l'isolent des gens et de l'environnement pour des générations à venir. Sa conception peut permettre la récupération du combustible nucléaire irradié.

Gestion à long terme du combustible nucléaire irradié : comprend le confinement et l'isolement des substances radioactives. La radioactivité diminue substantiellement avec le temps, principalement en raison de la désintégration des radionucléides à vie courte. La radioactivité du combustible nucléaire irradié diminue jusqu'à environ un pour cent de sa valeur initiale au bout d'un an, à environ 0,1 pour cent au bout de 10 ans et à environ 0,01 pour cent au bout de 100 ans. Après environ un million d'années, la radioactivité du combustible nucléaire irradié est sensiblement équivalente à celle de l'uranium naturel.

Grappe de combustible : utilisée dans les réacteurs nucléaires CANDU, elle est fabriquée en agglomérant de l'oxyde d'uranium pour en faire des pastilles. Les pastilles sont insérées dans des tubes en Zircaloy (un alliage du métal zirconium résistant à la corrosion), lesquels sont soudés les uns aux autres pour former une grappe de combustible. Chaque grappe contient environ 1000 pastilles d'oxyde d'uranium.

Installation facultative de stockage souterrain à faible profondeur :

consisterait en la construction d'une installation de stockage au sein d'une caverne rocheuse à faible profondeur sur le site choisi pour le dépôt géologique en profondeur. Cette option n'est pas présentée dans le plan de mise en oeuvre parce que le combustible irradié restera dans les installations d'entreposage provisoire jusqu'à ce que le dépôt soit en service.

Petits réacteurs modulaires (PRM) : ces réacteurs constituent une solution de rechange aux réacteurs nucléaires de grande puissance. Les PRM peuvent être achetés et construits selon une approche modulaire. La SGDN sera responsable de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié créé par toute technologie nouvelle ou émergente qui pourrait être mise en oeuvre au Canada, comme les PRM.

Récupérabilité : la possibilité de retirer le combustible nucléaire irradié de l'endroit où il a été placé. La récupérabilité est un élément important de la Gestion adaptative progressive et a été incorporée au plan à la demande des Canadiens et des peuples autochtones. Elle fait partie d'une approche de gestion des risques qui permettra la prise de mesures correctives si le dépôt ne fonctionne pas comme prévu ou si, un jour, de nouvelles technologies permettant d'améliorer considérablement la sûreté de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié étaient mises au point. Même si le combustible nucléaire irradié sera récupérable dans le cadre du projet, le processus de récupération posera un défi de plus en plus grand à mesure que les conteneurs de combustible nucléaire irradié seront scellés dans les salles de mise en place et que, plusieurs années plus tard, les tunnels et puits d'accès seront remblayés et scellés.

Sûreté : dans ce document, c'est la protection des gens et de l'environnement contre les effets dommageables ou dangereux du combustible nucléaire irradié, maintenant et dans l'avenir.

Note sur la terminologie utilisée : dans ce document, nous employons les termes « autochtone », « Premières Nations » et « métis ». Notre intention est d'honorer et de respecter les peuples, les nations et les collectivités, ainsi que les conceptions ancestrales et contemporaines qu'ils peuvent avoir.

Ce qu'on nous a dit

En mars 2022, la SGDN a publié *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2022 à 2026* – qui constituait la mise à jour de la version précédente de ce plan quinquennal révisé annuellement. En publiant également notre sondage sur le plan de mise en oeuvre sous forme numérique, nous avons facilité l'examen et les commentaires du public sur le plan canadien, conformément à notre engagement de transparence. Nous avons reçu des commentaires de centaines de personnes des deux régions toujours à l'étude, ainsi que de Canadiens et de peuples autochtones de l'extérieur de ces régions.

Toutefois, ce document et le sondage à son sujet ne constituent qu'un moyen parmi d'autres de recueillir des commentaires pour éclairer nos travaux. La SGDN sollicite également des contributions par le biais d'activités comme les efforts de concertation sur le terrain et en ligne, des comités de liaison communautaire, d'événements éducatifs, de groupes consultatifs, de publications dans des revues évaluées par des pairs, de notre participation à des conférences et de nos rencontres avec des représentants de tous les ordres de gouvernement.

Le sondage offre un instantané de ce que pensent les répondants, nous éclaire sur la confiance qu'ils ont dans notre capacité à mettre en oeuvre le plan canadien et relève les possibilités qui s'offrent à la SGDN. Le sondage a été conçu pour solliciter un vaste éventail de commentaires auprès des personnes intéressées, et il a été diffusé sur les médias sociaux et par le biais d'autres plateformes numériques. Comme le sondage était ouvert à toutes les parties intéressées, les résultats ne doivent pas être considérés comme statistiquement fiables. Ces résultats doivent plutôt être interprétés comme étant qualitatifs et indicatifs de tendances plus larges.

Le nombre total de participants en 2022 a été légèrement supérieur à celui de 2021. Nous avons reçu 757 sondages partiellement et entièrement remplis en 2022, contre 729 en 2021. Cependant, nous avons noté un écart entre les régions quant au taux de réponse, alors que deux fois plus de sondages nous sont parvenus du sud de l'Ontario que du nord-ouest de l'Ontario (191 et 86 respectivement). En réponse à cet écart, nous allons intensifier notre promotion du sondage sur le plan de mise en oeuvre de 2023-27 dans le nord-ouest de l'Ontario en augmentant nos efforts de concertation publique et en ayant recours à des communications numériques ciblées.

Ce type de contribution publique éclaire et guide notre travail et les commentaires reçus nous ont aidés à réviser le présent plan d'année en année. Voici un résumé des propos que nous avons entendus.

Confiance dans la SGDN

Dans l'ensemble, plus de la moitié des répondants ont déclaré avoir « confiance » ou « une grande confiance » dans la SGDN après avoir lu le plan. Les répondants ont déclaré en grande majorité qu'ils trouvaient le plan de la SGDN compréhensible, clair et transparent. En revanche, près d'un tiers des répondants ont trouvé le plan peu clair, trop technique ou incompréhensible.

Dans l'ensemble, les perceptions à l'égard de la SGDN étaient plus favorables dans le sud de l'Ontario que dans le nord-ouest de la province. À la question de savoir s'ils avaient confiance dans le plan canadien, plus de trois quarts des répondants du sud de l'Ontario ont répondu qu'ils avaient confiance en lui, comparativement à un peu plus de la moitié dans le nord-ouest de l'Ontario.

Cet écart régional nous a incité à nous pencher sur la façon dont nous communiquons nos informations aux résidents de chaque région. En 2022, la SGDN a poursuivi nos efforts de communication, en cherchant à diversifier et à élargir nos activités de sensibilisation auprès des Canadiens et des peuples autochtones de tout le pays, et en menant également des activités ciblées de sensibilisation dans les deux dernières régions hôtes potentielles. La SGDN a lancé des campagnes pour fournir des informations factuelles sur les aspects techniques du plan canadien, sur notre engagement d'intendance de l'eau, ainsi que sur les retombées tangibles associées à l'accueil du dépôt.

Dans le cadre de nos efforts continus de communication, nous continuerons de diversifier et d'élargir nos activités de sensibilisation à partir du bureau rénové de la SGDN de la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake-Ignace et en augmentant le nombre de visiteurs à notre Centre mobile *En savoir plus*, notre unité d'exposition itinérante conçue pour parcourir le pays afin de faire connaître le plan canadien. En 2022, nous avons accru le temps durant lequel notre Centre mobile *En savoir plus* était sur la route pour rendre visite aux collectivités, ainsi que le nombre de visites effectuées, qui se sont élevées à 61, comparativement à 48 en 2021. Nous avons également ouvert de nouveaux bureaux à Dryden et à Teeswater et rénové notre bureau existant de Teeswater pour soutenir les efforts de concertation dans les régions hôtes potentielles.

Réconciliation

Comme les années précédentes, les répondants nous ont dit en majorité qu'ils considéraient la réconciliation comme une priorité et qu'ils souhaitaient que nous communiquions davantage les mesures que nous prenons pour favoriser la réconciliation.

Notre engagement a toujours été de rendre compte publiquement de nos progrès en matière de réconciliation. En 2022, nous avons franchi une étape importante dans notre démarche de réconciliation. Nous avons publié notre premier [Rapport sur la réconciliation \(2021\)](#), qui fournit une évaluation des effets de la [Politique sur la réconciliation](#) de la SGDN depuis son officialisation en 2019. Les éléments évalués comprenaient la formation obligatoire du personnel sur la réconciliation ainsi que les occasions continues d'apprentissage, les occasions informelles de formation, les systèmes de soutien du personnel et les plans de travail axés sur les collectivités.

Nous sommes résolus à poursuivre notre démarche de réconciliation. La SGDN a été l'une des premières organisations en Amérique du Nord à nous doter d'une politique officielle en matière de réconciliation, alignant ainsi nos efforts sur ceux d'autres entreprises qui se sont engagées à prendre des mesures concrètes pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (publiés en 2015). Nous sommes résolus à contribuer à la réconciliation dans toutes nos activités en créant, en collaboration, un avenir commun fondé sur les droits, l'équité et le bien-être.

Cette année encore, nous avons entendu que les peuples autochtones doivent participer aux travaux de mise en oeuvre du plan canadien. Nous savons toutefois que cette participation ne suffira pas à elle seule. Nous devons travailler avec les peuples autochtones, tirer des enseignements du savoir autochtone et appliquer ces enseignements à nos travaux si nous souhaitons réussir la mise en oeuvre du plan de gestion à long terme sûr du combustible nucléaire irradié. Il s'agit là d'engagements sérieux et de valeurs importantes pour notre organisation.

Transport

Plusieurs commentaires exprimaient des préoccupations quant à la sûreté du transport du combustible nucléaire irradié ou la croyance pure et simple que son transport est dangereux. Des répondants, en particulier certains du nord-ouest de l'Ontario, se sont dits inquiets de la possibilité qu'il y ait des collisions routières ou que les infrastructures de transport de la collectivité choisie soient inadéquates.

Le combustible nucléaire irradié devra être acheminé des installations d'entreposage provisoire situées près des sites des réacteurs du pays jusqu'au site du dépôt géologique en profondeur. L'approche du plan canadien en matière de transport fera l'objet d'un examen continu et de rapports publics, le programme de transport devant débiter au cours des années 2040, une fois le dépôt en service.

La SGDN a publié au cours de la dernière année deux documents de planification qui prenaient en compte le large éventail de priorités, de questions et de préoccupations exprimées à ce jour par les Canadiens et les peuples autochtones sur le transport du combustible nucléaire irradié. Le [cadre de planification du transport](#) et le [Plan de transport préliminaire](#) ont été conçus pour clarifier et faire avancer les discussions sur les moyens que nous prendrons pour transporter en toute sûreté le combustible nucléaire irradié.

L'approche de la SGDN en matière de transport continuera de faire l'objet d'un examen continu et de rapports publics. Tous les trois ans, le cadre de planification du transport sera examiné et révisé au besoin. Cette révision tiendra compte de facteurs tels que l'évolution des meilleures pratiques, les nouvelles technologies, l'adaptation permanente et l'amélioration continue.

Sûreté

À la question « Quelles sont pour vous les plus importantes priorités? », la sûreté est demeurée en tête de liste. Elle a été citée par 42 pour cent des répondants au sondage comme leur plus haute priorité, et 32 pour cent l'ont classée comme leur deuxième. La protection des gens et de l'environnement pour les générations à venir est à la base de tout ce que nous faisons et de toutes les décisions que nous prenons dans le cadre de la mise en oeuvre du plan canadien.

Nous vérifions et évaluons constamment notre conception et nos hypothèses. En juin 2022, nous avons publié des rapports *Confiance dans la sûreté* pour chaque site potentiel. Ces rapports sont le fruit de plusieurs années de recherche et de travail sur le terrain. Ils fournissent des renseignements détaillés qui montrent pourquoi nous estimons que les deux régions hôtes potentielles où des collectivités réfléchissent à la possibilité d'accueillir le projet seraient propices à la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

La levée des restrictions liées à la pandémie cette année a permis à la SGDN de faire revenir les spécialistes dans les collectivités. Lorsque la situation est devenue sûre, nous avons pu avoir des contacts directs avec les résidents et leur donner l'occasion de soulever leurs questions et préoccupations. Nos campagnes et notre personnel nous ont également permis d'aborder davantage les questions liées à la sûreté.

Nous sommes également résolus à faire en sorte que le projet soit sûr d'un point de vue social et culturel. Nous respectons cet engagement en écoutant les commentaires que nous recevons à l'échelle de la société, de la collectivité et personnelle et en adaptant nos travaux en conséquence. C'est également pourquoi tous nos travaux s'appuient sur la sagesse de notre Conseil des détenteurs du savoir autochtone. Ce groupe consultatif indépendant est composé d'aînés et de jeunes Autochtones qui contribuent à façonner le travail de la SGDN en guidant nos efforts visant à l'aligner respectueusement sur le savoir autochtone, en nous ouvrant à de nouvelles perspectives et façons de penser et en aidant notre organisation à cheminer sur la voie de la réconciliation.

Confiance dans l'ingénierie

Cette année, le sondage a montré que la plupart des répondants comprennent le volet ingénierie de la SGDN et ont une opinion favorable à son égard, le classant comme la priorité la mieux comprise. Plus précisément, 86 pour cent des répondants ont dit comprendre cette priorité, et 75 pour cent ont exprimé une opinion favorable ou neutre à son endroit. L'expertise géotechnique de la SGDN, notre approche robuste en matière d'ingénierie et le leadership du Canada dans ce domaine ont été cités dans les commentaires des répondants comme raisons expliquant leur confiance et leurs opinions favorables.

En 2022, la SGDN a réalisé avec succès une démonstration à pleine échelle des barrières ouvragées qui permettront de confiner et d'isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié canadien dans un dépôt géologique en profondeur. Cette importante réussite sur le plan de la sûreté et de l'ingénierie est l'aboutissement de plus de huit ans de préparation, au cours desquels l'équipe de spécialistes techniques et de partenaires d'ingénierie de la SGDN a entre autres conçu et fabriqué les équipements et composants prototypes spécialisés nécessaires.

Le recours au Canada à un dépôt géologique en profondeur est conforme aux meilleures pratiques en vigueur dans le monde. Cette approche est le fruit de plus de 30 années de recherche-développement-démonstration de diverses technologies et techniques. Les grandes organisations de réglementation et de surveillance nucléaire s'entendent aussi sur le fait que les dépôts géologiques en profondeur constituent la voie responsable à suivre dans ce domaine.

Faites-nous part de vos réflexions

Vos commentaires sont essentiels à la mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Répondez au sondage sur le plan de mise en oeuvre



Chaque année, nous demandons aux Canadiens et aux peuples autochtones de fournir des commentaires sur le plan de mise en oeuvre afin de contribuer à éclairer et à orienter nos travaux. Nous tenons ensuite compte de ces commentaires lors de notre planification et nous décrivons chaque année dans le plan de mise en oeuvre ce que le public nous a dit l'année précédente. Cette année, nous vous invitons à nous transmettre vos réflexions avant le 9 juin 2023.

Autres moyens de donner votre avis (vous pouvez toujours indiquer que vous souhaitez que votre réponse reste anonyme) :

- Envoyez-nous un courriel à l'adresse learnmore@nwmco.ca
- Envoyez-nous une lettre (comportant votre nom et votre adresse postale) à :

Lisa Frizzell
Vice-présidente des communications, SGDN
Sujet : Plan de mise en oeuvre 2023-27
22, avenue St. Clair Est, 4^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

**Pour plus de renseignements,
veuillez contacter :**

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 4^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmo.ca
Site Web : www.nwmo.ca

   @LaSGDN

 /company/nwmoCanada

nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

© 2023 Société de gestion des déchets nucléaires